



Les leaders de la lutte pour le climat d'aujourd'hui deviendront-ils les chefs de file de l'économie de demain?

Novembre 2025

**Baromètre mondial de la lutte contre
les changements climatiques d'EY**



Meilleure la question,
meilleure la réponse.
Pour un monde meilleur.



Façonner l'avenir
en toute confiance

Avant-propos

Le Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques 2025 d'EY (le « Baromètre ») a été élaboré dans un contexte de disruption climatique grandissante et de manque de cohérence des mesures prises à l'échelle mondiale. Les phénomènes météorologiques extrêmes gagnant en fréquence et en gravité, le besoin de mesures concrètes de la part des entreprises n'a jamais été aussi pressant. Cependant, les progrès restent variables : si certaines régions se dotent de stratégies en matière de transition et d'informations à communiquer relativement aux questions climatiques, d'autres font face à une résistance de la part du pouvoir politique ou connaissent des reculs sur le plan réglementaire. À titre d'exemple, le train de mesures Omnibus de l'Union européenne (UE) et l'annulation de la règle sur la communication de l'information en matière de changements climatiques de la Securities and Exchange Commission des États-Unis illustrent bien cette incertitude croissante. Dans ce contexte inédit, marqué par l'urgence d'agir pour l'environnement et l'instabilité de la conjoncture politique, les entreprises font face à des pressions complexes pour réadapter leurs stratégies tout en poursuivant la lancée amorcée, et ce, face à l'inconstance des attentes et à la fragmentation des environnements politiques.

C'est dans cette conjoncture que plus de 190 pays ont entrepris de revoir à la hausse les attentes liées à leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) avant la COP 30, conformément à l'Accord de Paris. Les CDN répertorient les mesures que les pays envisagent de prendre pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et devenir plus résilients face aux répercussions des changements climatiques. En fin de compte, la réalisation de ces CDN dépendra des entreprises et de leur capacité à réduire leurs émissions vite et à grande échelle.

La présente édition du Baromètre se penche sur l'étendue et la nature des mesures de lutte pour le climat prises par les organisations, et plus particulièrement sur les informations présentées par les leaders de la lutte pour le climat selon l'étude de l'année dernière, soit plus de 850 entreprises. En effet, ces entreprises ont fait preuve de leadership sur le plan de l'ambition climatique, de la qualité de l'information fournie et de la gestion des risques climatiques. Cette édition se propose de fournir des analyses plus approfondies des pratiques des leaders, afin que les entreprises de tous les secteurs puissent s'en inspirer.

Par exemple, l'étude a démontré que la plupart des leaders de la lutte pour le climat affirment disposer d'un plan de transition et déclarent évaluer les risques physiques et les risques liés à la transition associés aux changements climatiques. Pourtant, leurs plans de transition ne sont pas assez robustes pour assurer l'atteinte de l'objectif qui consiste à limiter la hausse moyenne de la température mondiale à 1,5°C comparativement à l'ère préindustrielle. Par ailleurs, leurs évaluations des risques ne débouchent pas nécessairement sur l'adoption de mesures d'adaptation appropriées.

Les conclusions de la science sont sans équivoque : la planète ne cesse de se réchauffer. L'année dernière a été la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. C'est aussi la première année civile où la moyenne de la température mondiale a dépassé la cible de 1,5 °C¹. Plus accablant encore, le total des émissions de dioxyde de carbone du secteur de l'énergie a atteint un niveau record en 2024².

Les changements climatiques créent le besoin d'une nouvelle économie régénérative : une économie qui favorise l'épanouissement des humains et de la planète. Les leaders de la lutte pour le climat d'aujourd'hui sont voués à devenir les chefs de file de l'économie de demain. Les entreprises qui, en gérant leur exposition aux risques, en saisissant les nouvelles occasions et en adaptant leurs modèles économiques, aident les pays où elles mènent leurs activités à atteindre leurs objectifs de lutte pour le climat seront celles qui prospéreront dans le monde de demain. Ce baromètre ne se limite pas à l'étude de l'information à fournir : il offre aussi des recommandations pratiques pour ce qui est des mesures à prendre. Il suggère aussi, à l'attention des gouvernements et des organismes de réglementation, des manières d'accélérer la transition et donc de faciliter la réalisation des CDN.



Velislava Ivanova, Ph. D.

Leader mondiale d'EY, Stratégie et marchés, Services en changements climatiques et développement durable



Christophe Lumsden

Leader mondial d'EY, Climat et décarbonation

¹ « Copernicus: 2024 is the first year to exceed 1.5°C above pre-industrial level », 10 janvier 2025.

² « Global Energy Review 2025 CO2 Emissions », 2025.

Tables des matières

Avant-propos.....	1
Sommaire	3
Chapitre 1 : Transformation du modèle économique	6
Chapitre 2 : Plans de transition	14
Chapitre 3 : Stratégies de décarbonation et informations à fournir sur les émissions	19
Chapitre 4 : Préparation et adaptation aux risques climatiques	24
Chapitre 5 : Gouvernance	30
Chapitre 6 : Appel à l'action.....	34
À propos de la recherche.....	36



Sommaire

La septième édition du Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques d'EY propose une norme sectorielle pour la mesure des progrès en matière de climat à l'échelle mondiale. Cette norme a été élaborée sur la base d'informations communiquées par les entreprises.

Le Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques 2025 d'EY est une étude plus ciblée, portant sur un sous-ensemble d'entreprises qui ont occupé le haut du classement du Baromètre de l'année dernière. Étant donné l'intensité accrue des événements attribuables au climat, l'étude cherche à déterminer plus particulièrement si ces entreprises prennent réellement les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de la lutte pour le climat et si les informations qu'elles publient en rendent bien compte. L'étude s'interroge sur les progrès réalisés par les entreprises en regard de thèmes axés sur l'action, par exemple l'atténuation des effets des changements climatiques ou l'adaptation à ces derniers, ainsi que sur l'inefficacité des mesures et sur les déterminants des progrès importants. Elle examine aussi l'interrelation entre les informations sur le climat et les informations financières portant sur les risques climatiques.

Des éditions précédentes du Baromètre ont évalué l'alignement des entreprises sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et les normes d'information du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB). Elles ont conclu que les entreprises avaient graduellement amélioré la qualité de l'information fournie, souvent en réponse à la pression des organismes de réglementation et des investisseurs.

Pour cette analyse, des équipes d'EY ont étudié 857 entreprises établies dans 50 pays et exerçant leurs activités dans 13 secteurs³. Les entreprises sélectionnées sont celles qui avaient été citées dans le Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques 2024 d'EY pour leur leadership en matière d'ambition climatique, de qualité de l'information fournie et de gestion des risques climatiques. Elles ont indiqué qu'elles s'étaient déjà dotées d'un plan de transition ou qu'elles prévoyaient le faire. Les conclusions de la présente étude s'appuient essentiellement sur l'information publique fournie par ces entreprises. Elles sont établies selon l'hypothèse que les rapports organisationnels et les rapports selon le Carbon Disclosure Project (CDP)⁴ de ces entreprises présentent l'ensemble des mesures et initiatives prises par ces dernières.

Pour en savoir plus sur les méthodes utilisées, voir la section À propos de la recherche à la page 36.

³ Onze secteurs visés par la classification du GIFCC ainsi que deux autres secteurs sont pris en considération par l'étude, puisqu'ils sont considérés comme étant à haut risque, soit le secteur Commerce de détail, soins de santé et biens de consommation et le secteur Télécommunications et technologies.

⁴ Selon la disponibilité, ces rapports concernent soit l'exercice 2024, soit l'exercice 2023.

Principales constatations

Les entreprises choisies pour faire l'objet de cette étude ont fait preuve de leadership en matière d'ambition climatique, de qualité de l'information fournie et de gestion des risques climatiques⁵ :

1. L'étude montre que les entreprises n'ont pas effectué de progrès significatifs en matière d'informations relatives aux changements climatiques.

- **Alors que 64 % des entreprises se sont dotées d'un plan de transition, la plupart ne font état d aucun progrès, voire ont fait marche arrière par rapport aux engagements qu'elles avaient pris au sujet de leurs plans de transition.** Les raisons qui expliquent ce recul ou ce piétinement sont notamment l'incertitude réglementaire et politique, le coût et l'effort nécessaires pour élaborer un plan de transition, ou la réévaluation par les entreprises de décisions audacieuses qu'elles avaient prises par le passé, mais qui ne paraissent plus réalisables à l'heure actuelle.
- **Près des deux tiers (65 %) des entreprises qui se sont fixé des objectifs de zéro émission nette ne disposent pas de plans de transition réalistes.** Il est essentiel que les entreprises qui ont déjà entrepris d'adopter un plan de transition prennent en considération l'ensemble des composantes critiques afin de rendre leur plan approfondi, résilient et efficace. Pour en savoir plus sur le caractère réaliste d'un plan de transition, se reporter à la page 14.
- **Alors que 69 % des entreprises ayant des objectifs de zéro émission nette envisagent de réaliser ces objectifs d'ici 2050, elles ne sont que 30 % à prévoir de les réaliser avant 2030.**

2. Obstacles devant les progrès réels des entreprises.

- **Un nombre croissant d'entreprises ont recours aux crédits carbone. En effet, pour trois entreprises sur cinq, les crédits carbone font partie de la stratégie d'atteinte des objectifs de zéro émission nette.** Ce phénomène en augmentation est attribuable à la complexité du processus de décarbonation pour plusieurs secteurs, à la disponibilité limitée des technologies et aux caractéristiques propres à la décarbonation des chaînes d'approvisionnement concernées. Les entreprises doivent évaluer soigneusement leur recours à des crédits carbone et viser la neutralisation à long terme.
- **Les émissions du champ d'application 3 continuent de représenter un défi considérable pour les entreprises : la majorité d'entre elles (entre 60 % et 90 %) ne font rapport que des émissions en amont.**
- **Près de la moitié (44 %) des cibles redéfinies témoignent d'un recul sur le plan de l'ambition climatique.** L'information étudiée montre qu'entre 2023 et 2024, les entreprises ont ajusté leurs cibles pour mieux tenir compte de considérations pratiques telles que la disponibilité du financement, l'évolution de la réglementation et l'échéancier associé aux objectifs de réduction des émissions.

⁵ Pour cette analyse, des équipes d'EY ont étudié 857 entreprises établies dans 50 pays et exerçant leurs activités dans 13 secteurs. Les entreprises sélectionnées sont celles qui avaient été citées dans le Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques 2024 d'EY pour leur leadership en matière d'ambition climatique, de qualité de l'information fournie et de gestion des risques climatiques. Elles ont indiqué qu'elles s'étaient déjà dotées d'un plan de transition ou qu'elles prévoient le faire.

⁶ Entreprises qui ne publient que des informations conformément au CDP pour 2023 et 2024.

3. Malgré le travail de fond effectué, l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et les simulations de crise laissent toujours à désirer, d'autant plus que l'inexactitude des évaluations peut entraîner des conséquences financières importantes.

- **Si la majorité des entreprises (68 %) déclarent avoir entrepris une évaluation quantitative des risques liés aux changements climatiques, à peine 17 % des entreprises font rapport des répercussions financières de ces risques.** Ce fait est probablement attribuable aux horizons à court terme des états financiers ainsi qu'à la complexité des calculs sous-jacents. Lorsqu'une entreprise voit des concurrents décider de ne pas fournir d'information sur les risques liés aux changements climatiques, elle peut être tentée de suivre leur exemple, ce qui mine l'engagement collectif et les progrès systémiques.
- **Alors que 92 % des entreprises sondées évaluent l'incidence des risques physiques, qu'elle soit qualitative, quantitative ou les deux, seulement 44 % déclarent avoir pris des mesures d'adaptation en conséquence.** En l'absence de mesures d'adaptation, les entreprises s'exposent au risque d'une disruption profonde de leurs modèles économiques, ce qui peut refroidir considérablement les investisseurs et d'autres parties prenantes.
- **L'inaction peut être coûteuse pour les entreprises : à terme, elle peut se traduire par une diminution moyenne de 15 % de leurs produits annualisés⁷.** Pourtant, à peine une entreprise sur trois (31 %) évalue les répercussions financières tant de l'inaction à long terme face aux risques liés aux changements climatiques, qu'ils soient physiques ou liés à la transition, que d'une gestion active de ces risques.
- **Près de la moitié des entreprises (54 %) déclarent avoir recours à une tarification interne du carbone (TIC), qui est un moyen d'atténuer le risque découlant des taxes sur le carbone obligatoires à venir.** Néanmoins, les disparités entre les secteurs et le faible montant des tarifs soulèvent des doutes quant à l'efficacité de la façon dont les entreprises intègrent la TIC à leurs stratégies économiques.

⁷ Cette analyse s'appuie sur le CDP, selon lequel le coût de la gestion active correspond à la valeur générée grâce à la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation. Le coût de l'inaction correspond pour sa part aux répercussions financières attendues des risques liés aux changements climatiques. L'analyse porte sur un sous-ensemble des sociétés sondées, soit 237 entreprises ayant souligné que tant la gestion active que l'inaction entraînent des répercussions financières. Les équipes d'EY ont intégré ces chiffres aux produits des activités ordinaires des entreprises pour l'exercice 2024, ce qui a permis de prévoir les répercussions financières des risques liés aux changements climatiques à long terme en pourcentage des produits des activités ordinaires de l'exercice 2024.

4. Une structure de gouvernance forte est un facteur essentiel à la bonne performance climatique.

- **De nombreuses entreprises intensifient leurs efforts de décarbonation sans forcément attendre des cadres de gouvernance formels ou des cibles d'émission clairement établies.** Cette approche proactive peut refléter une vision stratégique : la décarbonation des activités peut accroître la compétitivité et renforcer la résilience de l'entreprise dans un contexte climatique et réglementaire en rapide évolution. Cependant, sans un cadre de référence clair, ces efforts risquent de ne jamais se traduire par des retombées réelles.
- **Fait encourageant, près de 80 % des entreprises intègrent des indicateurs sur l'environnement aux modalités de rémunération variable de leurs dirigeants.** Ces indicateurs pourraient véritablement occuper une place encore plus centrale parmi les inducteurs de leadership durable. Bien que les indicateurs sur l'environnement soient désormais une composante des modalités de rémunération variable des dirigeants, ils ne constituent qu'entre 0 % et 10 % de la rémunération. En outre, peu d'entreprises arriment la rémunération à des objectifs importants de lutte pour le climat, par exemple à des objectifs de zéro émission nette ou de réduction des émissions. L'occasion est belle d'amplifier l'incidence de ces indicateurs.
- **Les entreprises qui possèdent déjà des régimes incitatifs à long terme (RILT)⁸ affichent une meilleure performance sur le plan des objectifs liés au climat et tracent la voie en matière de lutte contre les changements climatiques.** Ce sont surtout elles qui se fixent des objectifs de zéro émission nette et des objectifs pour les émissions du champ d'application 3, se dotent de plans de transition et mettent en œuvre des mesures d'adaptation. En revanche, le grand nombre d'organisations qui tablent sur des incitatifs à court terme montre qu'il est toujours possible de renforcer davantage les engagements en matière de lutte contre les changements climatiques, et ce, au moyen d'une planification à long terme.

⁸ Les RILT se rapportent à une période de plus d'un an. Aux termes du CDP, les régimes incitatifs à long terme (RILT) ont pour but de récompenser et de maintenir en poste les membres du personnel qui jouent un rôle crucial pour l'atteinte des objectifs stratégiques à long terme de l'organisation. Les récompenses prévues par le RILT d'un membre du personnel sont généralement versées durant ou après une période pluriannuelle.

Transformation du modèle économique

En fait de modèles économiques, aucun changement fondamental n'a été observé dans le sens d'une économie à faibles émissions de carbone, même au sein des entreprises faisant preuve d'un certain leadership en matière de lutte pour le climat⁹. Néanmoins, si des transformations ont eu lieu, elles n'ont pas été annoncées clairement dans leurs plans d'obligation d'information et de transparence à l'égard des parties prenantes.

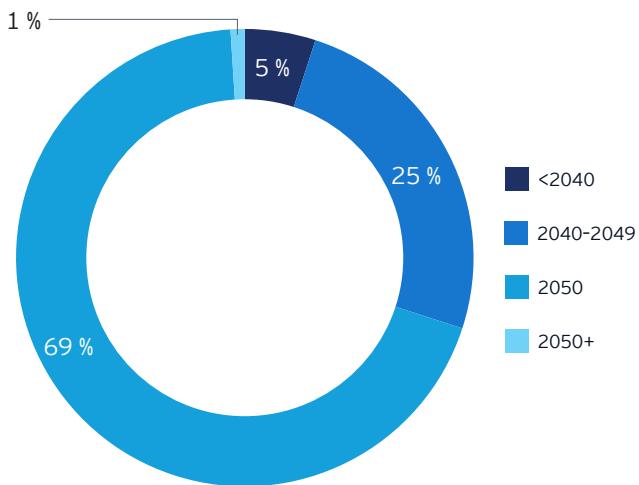
Cibles de carboneutralité

Près des deux tiers (64 %) des entreprises étudiées ont établi des cibles de carboneutralité – un signal clair de la volonté de lutter contre les changements climatiques. En ce qui concerne la part restante, les unes ont établi des objectifs partiels ou moins ambitieux, alors qu'il se peut que les autres évaluent les risques liés à la présentation de l'information ou soient confrontées à des enjeux d'écoblanchiment. Bien qu'un mouvement positif soit amorcé, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour approfondir et amplifier les engagements en matière de lutte pour le climat.

Parmi les entreprises ayant établi des cibles de carboneutralité, 69 % se sont engagées à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, tandis que 30 % d'entre elles promettent qu'elles y parviendront plus tôt. Il est courant que les entreprises optent pour 2050 dans leurs objectifs de carboneutralité, car cette cible s'inscrit dans l'objectif international, fondé sur des données scientifiques probantes, selon lequel la planète doit parvenir à la carboneutralité d'ici là afin de réaliser la mission de l'Accord de Paris, soit de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C¹⁰.

En tout, 86 % des entreprises dotées d'une cible de carboneutralité publient l'écart de température visé au terme de leurs objectifs à long terme. De plus, 82 % d'entre elles déclarent que leurs objectifs correspondent à ceux de l'Accord de Paris. Néanmoins, seulement 8 % des entreprises à l'étude envisagent un scénario de réchauffement de moins de 2 °C¹¹, ce qui confirme qu'une volonté considérablement plus marquée est nécessaire de la part de la quasi-totalité des entreprises (y compris les plus matures) en vue d'éviter les conséquences catastrophiques d'un monde ayant franchi le seuil de 2 °C.

Horizon temporel des entreprises pour parvenir à la carboneutralité



Près de la moitié des entreprises dotées d'une cible de carboneutralité (48 %) l'ont fait valider par la SBTi (Science Based Targets initiative)¹². Ce constat pourrait indiquer que la validation de la SBTi n'est pas disponible ou perçue comme pertinente dans l'ensemble des secteurs et des territoires considérés, ou que les entreprises prennent actuellement part au processus de validation. Les entreprises disposent de 24 mois pour formuler et soumettre leurs cibles pour validation après leur engagement¹³.

⁹ Pour cette analyse, des équipes d'EY ont étudié 857 entreprises établies dans 50 pays et exerçant leurs activités dans 13 secteurs. Les entreprises sélectionnées sont celles qui avaient été citées dans le Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques 2024 d'EY pour leur leadership en matière d'ambition climatique, de qualité de l'information fournie et de gestion des risques climatiques. Elles ont indiqué qu'elles s'étaient déjà dotées d'un plan de transition ou qu'elles prévoient le faire.

¹⁰ « Net Zero as the Goal », site Web Net Zero, consulté sur netzeroclimate.org, octobre 2025.

¹¹ Selon l'analyse d'un rapport du CDP.

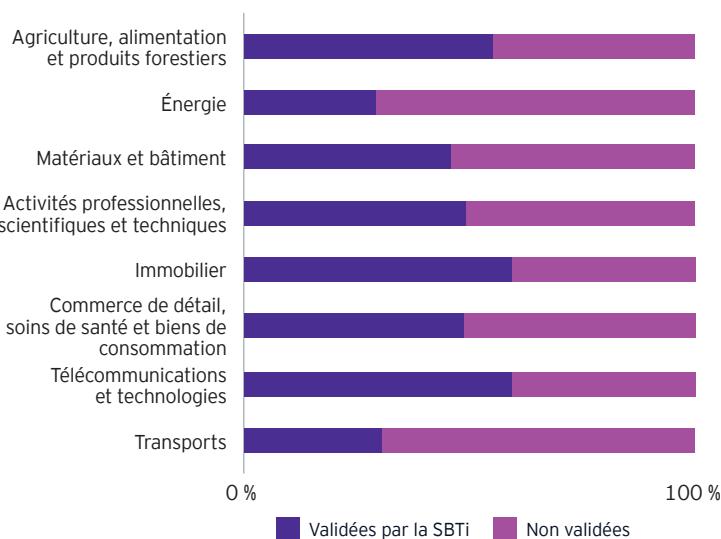
¹² L'analyse des cibles de la SBTi ne tient pas compte des sociétés pétrolières et gazières du secteur Énergie, des sociétés du secteur Mines et des entreprises du secteur Services financiers (banques, propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers, assurance, autres institutions financières). Cette situation est attribuable à l'indisponibilité de lignes directrices de la SBTi à ces sujets.

¹³ « Procedure for Validation of SBTi Targets: Version 1.2 », SBTi Services, octobre 2024.

D'après notre analyse par secteur, celles des secteurs Immobilier (60 %), Télécommunications et technologies (60 %), et Agriculture, alimentation et produits forestiers (56 %) sont les plus susceptibles d'avoir des cibles de carboneutralité validées par la SBTi¹⁴. En ce qui concerne le secteur Immobilier et le secteur Agriculture, alimentation et produits forestiers, ce degré de validation est probablement lié à un accès facile à des directives de la SBTi propres au secteur. Pour ce qui est du secteur Télécommunications et technologies, les cibles validées par la SBTi soulignent l'engagement des entreprises à remplir les objectifs en faveur du climat. Même en excluant les sociétés pétrolières et gazières, le secteur Énergie (30 %) demeure le moins susceptible de s'être doté de cibles de carboneutralité validées par la SBTi, en partie en raison des difficultés techniques et structurelles que représente la décarbonation de l'électricité et des services publics.

Entreprises dotées de cibles de carboneutralité approuvées par la SBTi (par secteur)¹

Pourcentage d'entreprises dotées de cibles de carboneutralité



¹ Sociétés sondées : 552. L'analyse ne tient pas compte des sociétés pétrolières et gazières du secteur Énergie, du secteur Mines et du secteur Services financiers (banques, propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers, assurance, autres institutions financières) en raison de l'indisponibilité de lignes directrices de la SBTi à ces sujets selon la norme Corporate Net-Zero Standard de mars 2024 (pages 19 et 21). Nous comprenons que la validation de la SBTi pourrait ne pas être pertinente pour l'ensemble des territoires et des secteurs.

Pleins feux sur l'énergie

Le secteur Énergie joue un rôle capital dans la transition vers une économie carboneutre. Pourtant, seulement 59 % des entreprises sondées dans le secteur ont déclaré avoir fixé une cible de carboneutralité, en deçà de la moyenne de l'étude. La situation s'explique par un manque de cohésion dans le secteur en matière de transition ainsi que par les incertitudes majeures qui entourent tant l'offre que la demande dans ce secteur d'activité.

Près du quart des entreprises du secteur Énergie (24 %) ont publié l'ensemble des principaux éléments d'un plan de transition rigoureux et applicable, notamment en ce qui a trait à la gouvernance, à la surveillance, au financement et aux hypothèses. Soumises à une surveillance accrue, les entreprises hésitent à publier des plans susceptibles d'être irréalistes, compte tenu du risque d'allégations d'écoblanchiment et de litiges potentiels.

Les sociétés pétrolières et gazières exercent leurs activités dans un contexte complexe et volatil. Elles doivent notamment composer avec des tendances du marché concurrentes et les demandes conflictuelles des parties prenantes. En dépit de la croissance des énergies renouvelables, l'Agence internationale de l'énergie prévoit toujours que la demande de pétrole augmentera d'ici 2030¹⁵, une trajectoire incompatible avec l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, voire 2 °C. En parallèle, les tensions géopolitiques soulèvent des inquiétudes quant à la sécurité énergétique et suscitent des réactions négatives des politiciens et des investisseurs à l'encontre des politiques de décarbonation. Par conséquent, les entreprises subissent des pressions tant pour décarboner que pour continuer à répondre à la demande mondiale de combustibles fossiles.

Des initiatives de décarbonation sont en cours. Bon nombre d'entreprises cherchent à réduire les émissions liées à la production de pétrole et de gaz et à la production d'électricité, tout en investissant dans d'autres solutions comme l'hydrogène vert et les énergies renouvelables. Toutefois, de véritables progrès ne sauraient être réalisés sans une cohésion géopolitique et multilatérale renforcée en ce qui concerne le rythme et le financement de la transition ni sans une participation active des grands États pétroliers. Néanmoins, les entreprises ne peuvent se permettre d'attendre chacune de leur côté que les gouvernements agissent : les précurseurs du mouvement se munissent déjà d'avantages concurrentiels grâce à leur accès aux marchés, à leurs capitaux et à leurs partenariats.

Sur les plans opérationnel et stratégique, la résilience joue également un rôle crucial. Les infrastructures énergétiques font face à des risques matériels accrus découlant du réchauffement et des tempêtes, et les entreprises doivent s'adapter à un milieu des affaires variable alors que l'opinion publique s'oppose de plus en plus aux combustibles fossiles. Les entreprises qui ne parviendront pas à s'adapter courront le risque de se retrouver avec des actifs inexploitables, de voir les coûts de financement augmenter et de subir des atteintes à leur réputation.

L'avenir du secteur sera défini par des facteurs politiques et commerciaux ainsi que par le degré d'efficacité dont feront preuve les entreprises dans l'élaboration et l'exécution de leurs plans de transition. Celles qui agiront de manière décisive inspireront confiance, mobiliseront les capitaux nécessaires et se doreront d'une résilience à long terme ; celles qui ne le feront pas risquent la désuétude.



Ben Taylor, leader mondial d'EY, Énergie, Services en changements climatiques et développement durable

¹⁴ Population se composant d'entreprises dotées d'une cible de carboneutralité.

¹⁵ « Oil 2025: Analysis and forecast to 2030 », site Web de l'IEA, consulté sur www.iea.org/reports/oil-2025.

Intégrité des cibles

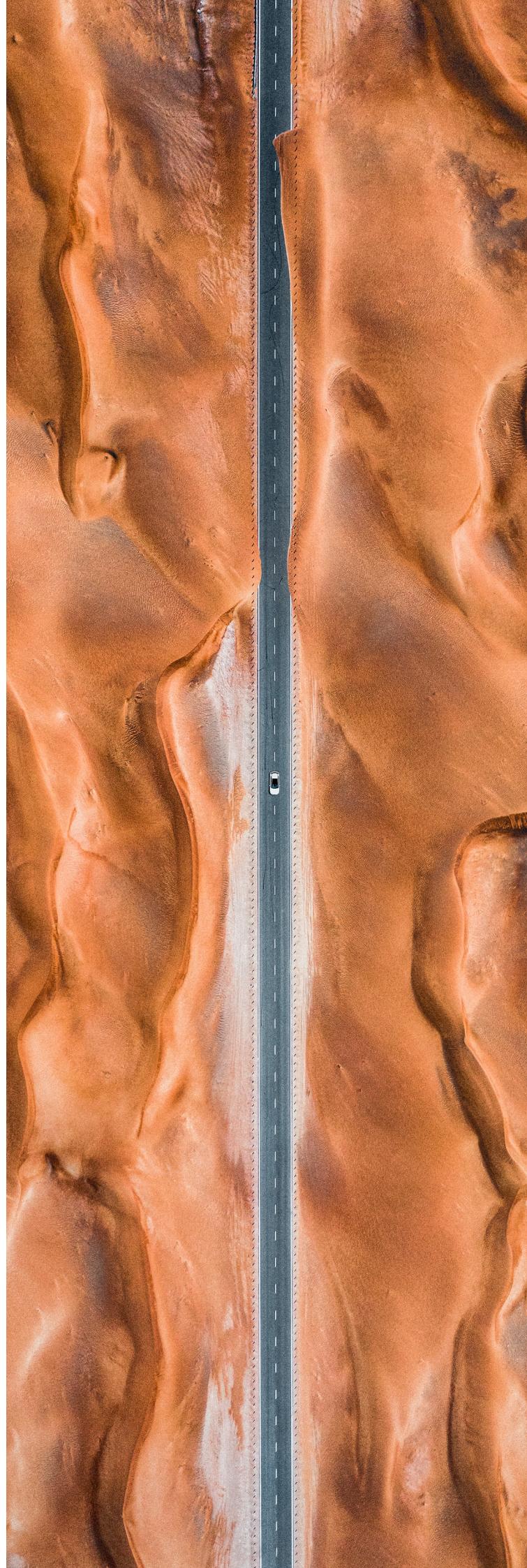
L'étude a révélé que près du tiers des cibles fixées par les entreprises (34 %) ont été retraitées entre le rapport du CDP de 2023 et celui de 2024. Toute variation des dates limites ou des ambitions comparativement à l'année précédente a été définie comme un retraitement. Le nombre le plus élevé de retraitements a été enregistré par le secteur Agriculture, alimentation et produits forestiers (49 % des cibles), suivi par le secteur Transports (47 % des cibles). Le troisième nombre de retraitements en importance concerne les propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers (42 % des cibles). Plus du tiers des cibles retraitées (35 %) ont été validées par la SBTi, et 60 % d'entre elles ont été renforcées.

Pratique courante recommandée par la SBTi, les entreprises doivent généralement passer leurs cibles en revue tous les cinq ans et disposent donc d'une fenêtre de retraitement préétablie. Le retraitement de cibles est une pratique habituelle, et les entreprises peuvent décider d'y recourir pour différentes raisons. Il se peut que les entreprises évaluent à quel point leurs cibles sont现实的 en fonction de l'incertitude géopolitique et réglementaire, de problèmes de financement et de la disponibilité de leviers de décarbonation importants comme la capture de carbone. Elles peuvent tout aussi bien revoir leurs cibles en fonction des données recueillies à des fins de présentation de l'information en matière de durabilité.

Modification des ambitions liées aux objectifs climatiques

Près de la moitié (44 %) des cibles retraitées ont été affaiblies par une atténuation des ambitions (la revue à la baisse des cibles de réduction des émissions établies précédemment) ou un report des échéances (p. ex. d'une année cible). La part restante des cibles retraitées (56 %) a été renforcée par un changement positif dans les ambitions climatiques, y compris un avancement des échéances (p. ex. d'une année cible), l'augmentation des ambitions (hausse du pourcentage de réduction des émissions sans toucher aux échéances) ou l'éclaircissement de l'ampleur des ambitions (les cibles d'ordre général sont ventilées en engagements d'ampleur précise, améliorant la transparence et renforçant les responsabilités).

Environ le cinquième (19 %) des entreprises qui avaient publié des cibles combinées pour les émissions relevant des champs d'application 1, 2 et 3 dans leur rapport du CDP de 2023 ont renforcé leurs cibles en établissant des cibles distinctes pour chacun des champs d'application dans leur rapport du CDP de 2024. Si bon nombre d'entreprises commencent par établir des cibles combinées pour les émissions des champs d'application 1, 2 et 3, la séparation de ces cibles devient de plus en plus importante à mesure que leur stratégie évolue. Cette séparation permet de mieux surveiller et gérer ces émissions, notamment parce que les cibles relevant du champ d'application 3 peuvent varier considérablement en fonction des catégories d'émissions de GES en cause. Sans cette distinction, il se peut que les activités d'exploitation se désolidarisent des objectifs ou suscitent la perplexité des parties prenantes, rendant plus difficiles l'évaluation des progrès et l'établissement d'indicateurs réalisables. Toutefois, moins d'un cinquième des entreprises ont pris l'initiative de renforcer leurs cibles en les délimitant, ce qui indique la présence d'un important potentiel d'amélioration à cet égard.



Progrès réalisés à l'égard des cibles

Pour évaluer les progrès réalisés à l'égard des cibles établies, des équipes d'EY ont vérifié si l'entreprise est en bonne voie de les atteindre. Un modèle linéaire s'étendant de l'année de référence à l'année cible a servi d'élément de comparaison afin d'évaluer la réduction des émissions. Si les émissions réelles de l'entreprise se conforment à ce modèle, on estime que l'entreprise est sur la bonne voie. À l'inverse, si les émissions dépassent ce modèle, on considère que l'entreprise s'écarte de son objectif.

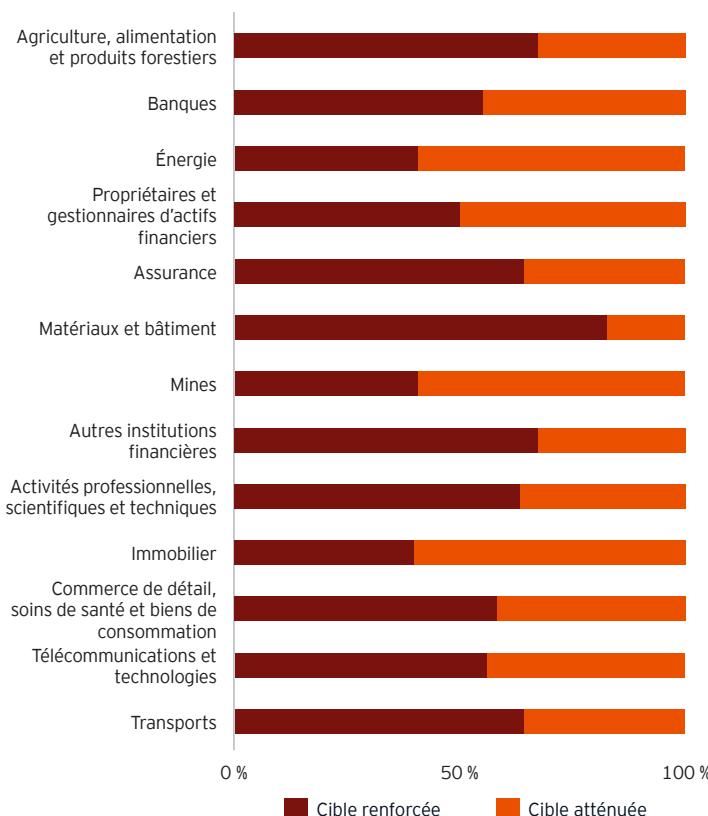
Près des deux cinquièmes (39 %) des cibles retraitées se sont éloignées de leur trajectoire de réduction linéaire, ce qui met en relief les disparités entre la façon dont les entreprises planifient leurs démarches de décarbonation et la cadence de ces dernières. Les entreprises ne suivent pas nécessairement une trajectoire linéaire dans l'atteinte des cibles de réduction de leurs émissions de GES : certaines d'entre elles décident d'opérer une réduction radicale pour accomplir davantage en début de parcours, tandis que d'autres pourraient remettre certaines mesures à plus tard en vue de réaliser davantage de réductions vers la fin du processus.

Il est probable que de repousser de telles mesures à plus tard exigera des entreprises de réduire leurs émissions de manière substantielle à une date ultérieure, des réductions susceptibles d'être impossibles à réaliser sans dépendre grandement des technologies à émissions négatives. Si des réductions drastiques sont mises en œuvre plus tard dans le processus, les entreprises ayant fait ce choix auront émis dans l'ensemble plus d'émissions totales que celles ayant choisi une intervention en début de parcours, ce qui s'avère incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Des réductions annuelles rapides sont essentielles pour parvenir à réaliser l'objectif audacieux de 1,5 °C.

La trajectoire linéaire est un élément de comparaison permettant d'évaluer les progrès réalisés, mais s'y conformer n'est pas toujours garant de réussite. Certaines entreprises se situant en dehors de la trajectoire continuent de remplir leurs objectifs, tandis que d'autres qui la suivent échouent. Fait digne de mention, 17 % des cibles retraitées d'entreprises divergentes sont renforcées; même si elles ne sont pas parvenues à tenir leurs engagements initiaux, elles établissent des objectifs plus ambitieux plutôt que de remédier aux lacunes existantes.

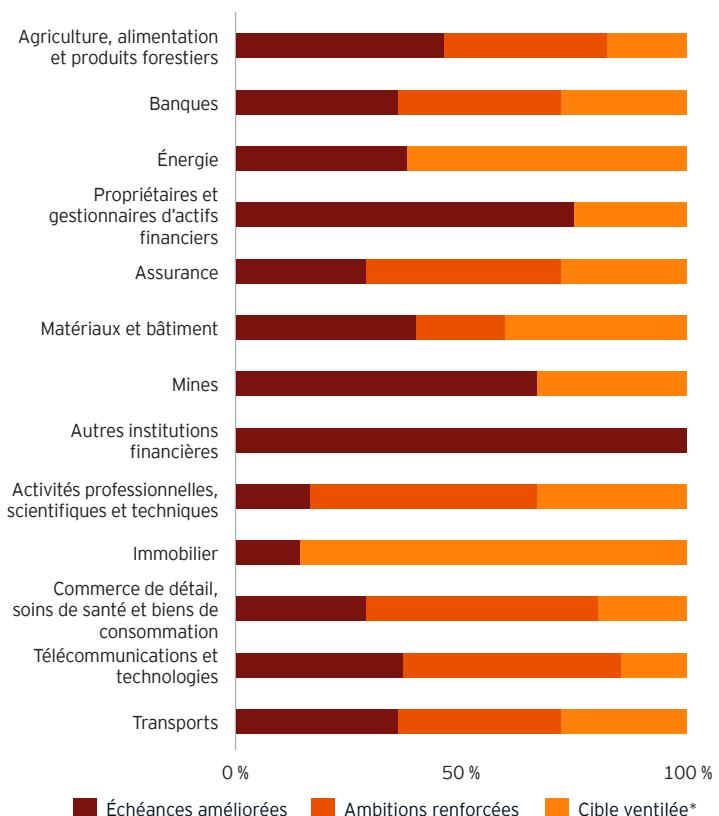
Retraitement de cibles (par secteur)

Pourcentage de cibles retraitées



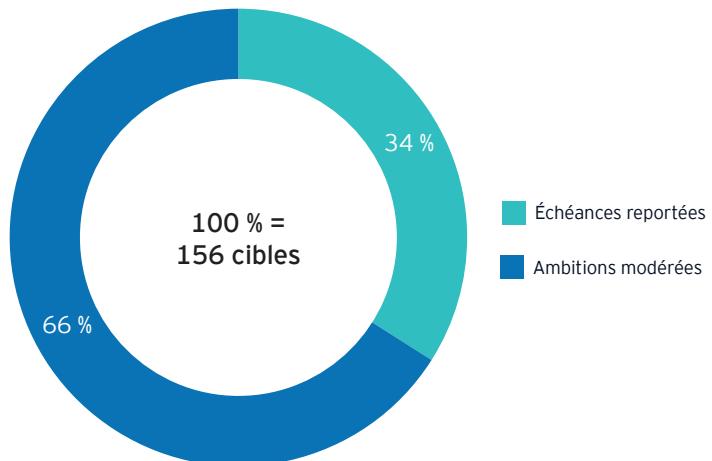
Ventilation des cibles renforcées (par secteur)

Pourcentage de cibles renforcées



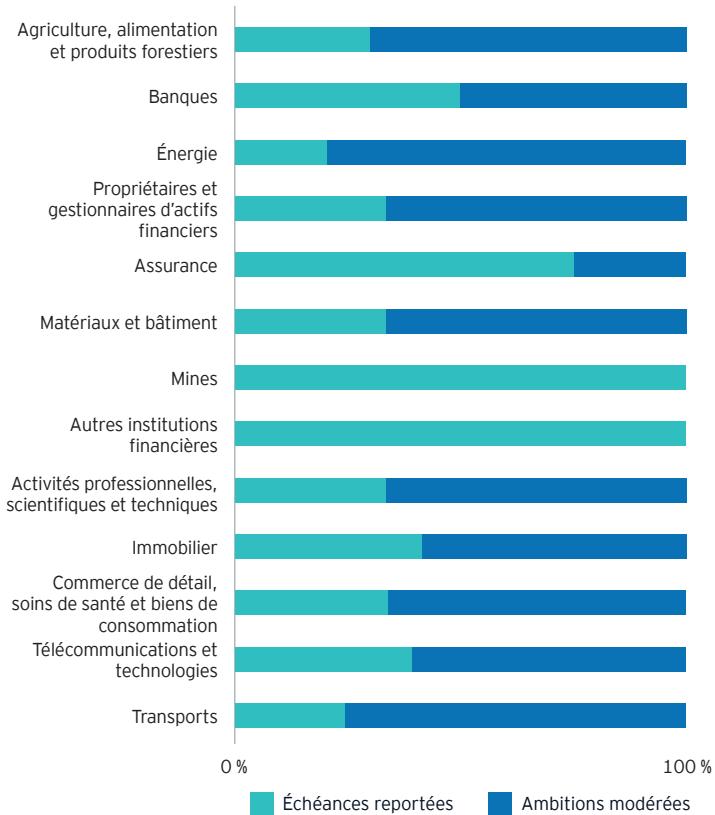
* Une cible climatique ventilée s'entend d'un objectif climatique divisé en composantes distinctes, habituellement pour tenir compte du caractère spécifique des différents champs d'application (1, 2 et 3) liés aux émissions de GES.

Ventilation des cibles atténuées



Ventilation des cibles atténuées (par secteur)

Pourcentage de cibles



Crédits carbone

Les crédits carbone portent le mouvement : 63 % des entreprises s'étant engagées pour la carboneutralité dépendent d'eux afin d'y parvenir. Pour les entreprises de certains secteurs, notamment celui de l'énergie, il leur est impossible de décarboner complètement leurs activités, ce qui les amène à recourir aux crédits carbone pour compenser les émissions inévitables. Les entreprises d'autres secteurs dépendent des avancées technologiques ou de la décarbonation des chaînes d'approvisionnement pour atteindre la carboneutralité dans l'avenir. Elles sont donc susceptibles de recourir aux crédits carbone afin de compenser leurs émissions de GES entre-temps. Malgré une dépendance répandue aux crédits carbone, peu d'entreprises déclarent la proportion d'émissions à long terme qu'elles ont l'intention de neutraliser, ce qui laisse le doute planer sur l'ampleur de leur dépendance.

Si les crédits carbone peuvent jouer un rôle utile dans la gestion des émissions résiduelles et dans la réalisation de progrès à court terme, pour accomplir une véritable décarbonation, il serait judicieux de ne pas s'appuyer autre mesure sur eux et d'y associer des mesures crédibles et mesurables de réduction des émissions. De plus, les entreprises doivent commencer à composer un portefeuille d'options d'élimination des émissions de carbone dès maintenant, plutôt que d'attendre jusqu'à leur année cible (p. ex. 2040 ou 2050). Tandis que la SBTi modifie ses lignes directrices sur la norme Net Zero Standard afin d'appuyer potentiellement l'utilisation précoce de crédits carbone, il est important de prioriser la décarbonation opérationnelle, tout en se préparant simultanément à la mise en œuvre stratégique de mesures d'élimination afin de contribuer aux objectifs à long terme.

Faits saillants des secteurs et des marchés

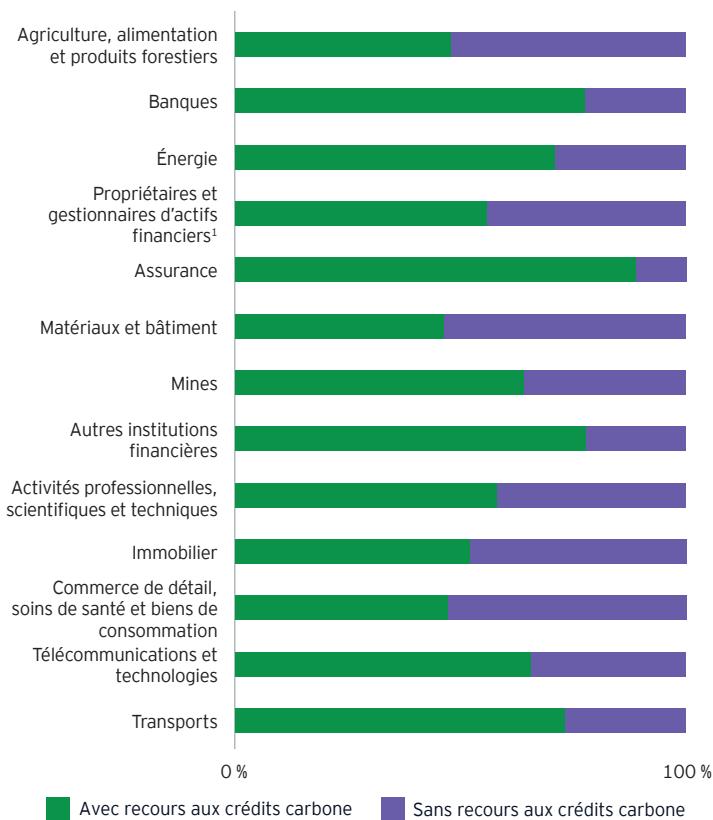
Le secteur Transports, par exemple, utilise beaucoup de crédits carbone. Cette situation est probablement attribuable au fait que le secteur continue de dépendre fortement des combustibles fossiles et qu'il n'est pas encore passé à grande échelle aux technologies à faibles émissions de carbone. Bien que les crédits carbone puissent servir de solution temporaire, dans ce secteur, les mesures concrètes pour le climat devront s'accompagner d'un investissement accéléré dans les carburants propres, dans l'électrification et dans des infrastructures qui réduisent les émissions à la source plutôt que de les compenser. Les secteurs Matériaux et bâtiment ainsi que Commerce de détail, soins de santé et biens de consommation sont les moins susceptibles de recourir aux crédits carbone pour atteindre leurs objectifs de carboneutralité, probablement parce qu'ils disposent d'autres leviers de décarbonation disponibles, dont l'emploi de matériaux à faibles émissions de carbone.

En Asie-Pacifique, les entreprises sont plus susceptibles d'utiliser des crédits carbone que celle des autres régions. Dans l'ensemble, 70 % des entreprises de l'Asie-Pacifique recourent à des crédits carbone, comparativement à 61 % dans les Amériques, et à 60 % dans la région de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Inde et de l'Afrique (EMOIA).

L'emploi répandu de crédits carbone dans la région Asie-Pacifique pourrait s'expliquer par l'exportation des produits de la région en Europe. Les grandes entreprises européennes sont tenues de se conformer à la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) de l'UE, qui leur impose la publication de l'information sur la durabilité de leurs chaînes d'approvisionnement. À compter de 2026, les entreprises de l'Asie-Pacifique, qui exportent beaucoup de marchandises en Europe, devront également se soumettre au Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE, un droit douanier sur les produits à fortes émissions de carbone tels que le ciment, les fertilisants et l'acier.

Entreprises dotées de cibles de carboneutralité recourant à des crédits carbone (par secteur)

Pourcentage d'entreprises dotées de cibles de carboneutralité

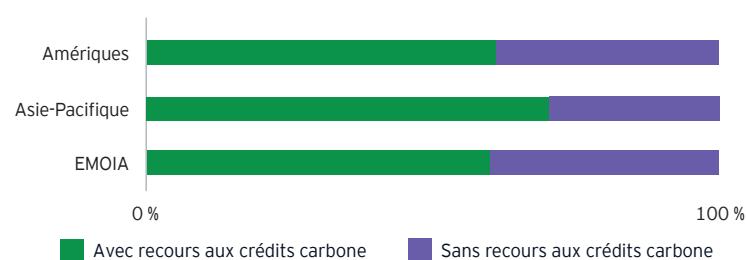


Note :

1. Les services financiers comprennent les banques, les propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers, l'assurance et les autres institutions financières.
- Méthode et source : Analyse Excel, données du Baromètre.
Sociétés sondées : 552.

Entreprises dotées de cibles de carboneutralité recourant à des crédits carbone (par région)

Pourcentage d'entreprises dotées de cibles de carboneutralité



Sociétés sondées – population globale : 857. Nombre d'entreprises ayant adopté la tarification interne du carbone : 460.

Pleins feux sur les transports

La courbe de décarbonation peut varier considérablement d'une société de transport à l'autre en fonction du mode de transport qu'elles privilégient. Dans le secteur Automobile, les entreprises peuvent tirer avantage des technologies de batteries afin d'orienter leur modèle économique vers la fabrication de véhicules moins dépendants des combustibles fossiles. Cependant, la décarbonation est un processus moins évident pour d'autres modes de transport, y compris dans les domaines de l'aviation, des chemins de fer et de la marine marchande. À l'heure actuelle, les carburants durables pour les aéronefs et les navires sont très chers, tandis que la décarbonation des chemins de fer s'accompagne de complexités d'ordre technologique qui rendent le processus difficile.

D'après le Baromètre, 69 % des sociétés de transport recourent aux crédits carbone pour atteindre leurs objectifs de carboneutralité. Il est probable que cette conclusion soit le reflet des défis auxquels le secteur fait face en matière de décarbonation, même dans le secteur Automobile. L'adoption de véhicules électriques progresse à un rythme plus lent que la majorité du secteur l'avait prévu. Les sociétés de transport se servent de crédits carbone pour remplir leurs objectifs climatiques, les crédits étant souvent plus rentables que le passage à une source de carburant plus coûteuse.

Bien que 63 % des sociétés de transport sondées aux fins du présent Baromètre aient publié une cible de carboneutralité, seulement 31 % d'entre elles ont fixé comme échéance une date antérieure à 2050. Le manque d'ambition en matière d'échéances pourrait s'expliquer par les longs délais observés dans la conception de nouveaux produits de transport. Par exemple, des exigences de sécurité rigoureuses pourraient exiger des années de tests avant le lancement d'un nouveau modèle d'avion, sans oublier que les avionneurs ne sont pas autorisés à intégrer de nouvelles technologies sans d'abord obtenir les approbations de sécurité requises.

Bien que leurs difficultés soient bien réelles, il importe que les sociétés de transport accélèrent la cadence en matière de décarbonation. Autrement, elles risquent de s'exposer à des pénalités pour ne pas avoir suffisamment réalisé de gains d'efficacité dans la gestion de leurs émissions de carbone. L'Organisation maritime internationale a déjà institué une nouvelle taxe à l'intention des navires dont le montant varie en fonction de leurs émissions de GES. D'autres organismes de réglementation du secteur pourraient adopter une approche similaire.



Anne Munaretto, leader mondiale d'EY, Transport, Services en changements climatiques et développement durable

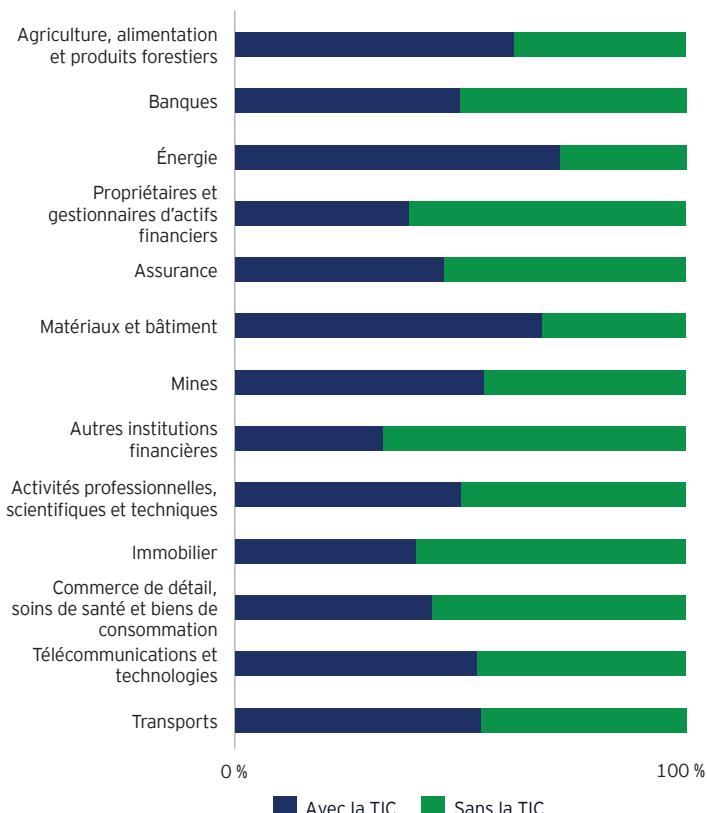
Tarification interne du carbone

Au sein d'une entreprise, la tarification interne du carbone (TIC) consiste à attribuer une valeur monétaire à ses émissions de GES, et à les traiter comme des coûts. Puisqu'elle permet aux entreprises d'évaluer la viabilité future de leur modèle économique et de prouver leur engagement en matière de développement durable, la TIC est considérée comme un élément essentiel de la transition vers une économie décarbonée qui s'inscrit dans les tendances mondiales et répond aux pressions croissantes en faveur de la carboneutralité et de la lutte contre les changements climatiques. Les entreprises peuvent appliquer la TIC de différentes façons, dont une tarification théorique ou des frais internes explicites sur les émissions de carbone, afin d'orienter la prise de décisions en matière d'investissement, de gérer les risques climatiques, de repérer des possibilités de revenus, de stimuler l'innovation et d'appuyer les initiatives de décarbonation en interne. Par ailleurs, la TIC est un moyen pratique pour les entreprises de se soumettre à des simulations de crises portant sur leur exposition à des nouveautés potentielles en matière de réglementation comme une taxe sur le prix du carbone, voire le lancement d'un marché mondial du carbone.

L'importance de la TIC est manifeste, plus de la moitié (54 %) des entreprises sondées l'ayant intégrée à leurs stratégies d'affaires. L'étude a également révélé une adoption inégale de la TIC d'un secteur à l'autre : certains secteurs se sont montrés plus proactifs que d'autres à cet égard.

Adoption de la TIC (par secteur)

Pourcentage d'entreprises



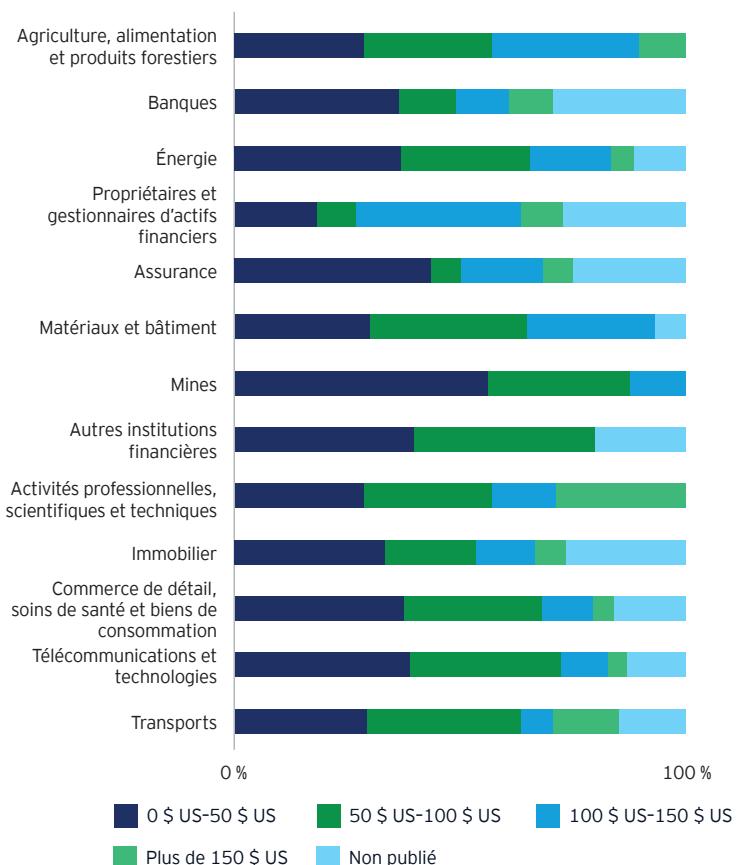
Les secteurs Énergie et Matériaux prennent les devants en matière de TIC : 73 % des entreprises du secteur Énergie et 68 % des entreprises du secteur Matériaux et bâtiment ont établi une TIC. Cette situation pourrait s'expliquer par l'exposition possible de ces deux secteurs à une taxe obligatoire sur le carbone dans l'avenir. Le secteur Autres institutions financières est le moins susceptible d'instaurer une TIC, notamment parce qu'il est moins exposé au risque d'une taxe obligatoire sur le carbone.

Parmi les entreprises qui ont adopté la TIC, 87 % d'entre elles divulguent leur prix moyen du carbone. La proportion la plus large (40 %) déclare un prix moyen de 0 \$ US à 50 \$ US par tonne métrique d'éq. CO₂, des montants bien inférieurs au prix moyen du carbone de 130 \$ US par tonne métrique d'ici 2030 prévu par l'Agence internationale de l'énergie¹⁶. En adoptant des prix peu élevés, les entreprises risquent d'intégrer dans leurs stratégies d'affaires des prix insuffisants compte tenu des considérations environnementales en jeu.

La majorité des entreprises ayant adopté la TIC (84 %) ont fourni de l'information sur la prise en compte de la TIC dans les décisions de l'entreprise. Les dépenses d'investissement (69 %) et les dépenses d'exploitation (63 %) figurent parmi les processus décisionnels internes au cours desquels la TIC est la plus couramment appliquée.

Prix moyen actuel du carbone par secteur (\$ US/tonne métrique d'éq. CO₂)

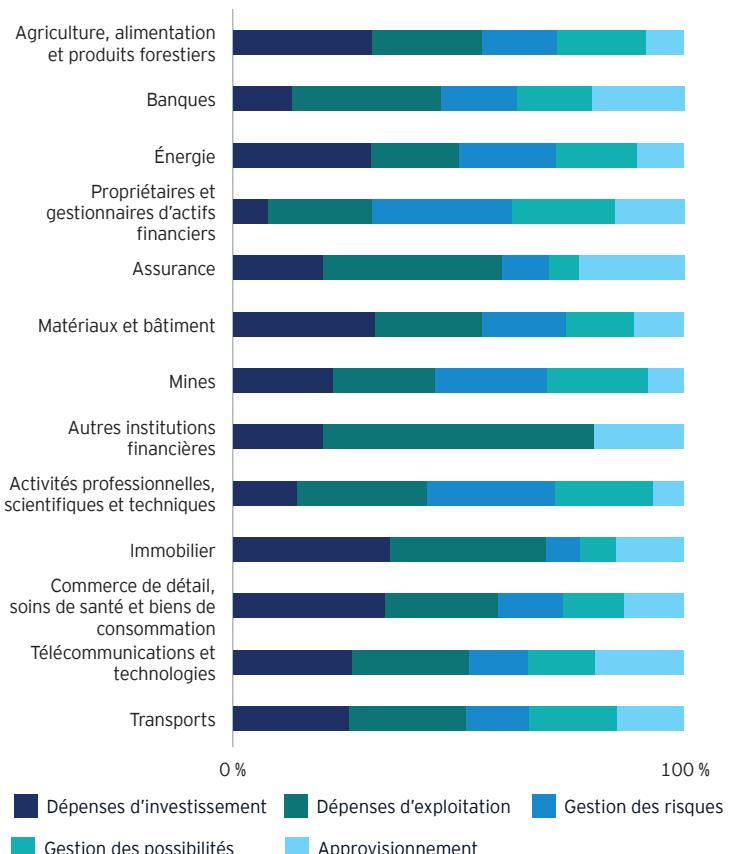
Pourcentage d'entreprises ayant adopté la TIC



¹⁶ « Net Zero by 2050 », Agence internationale de l'énergie, 2021.

Prise en compte de la TIC dans les décisions de l'entreprise (par secteur)

Pourcentage d'entreprises

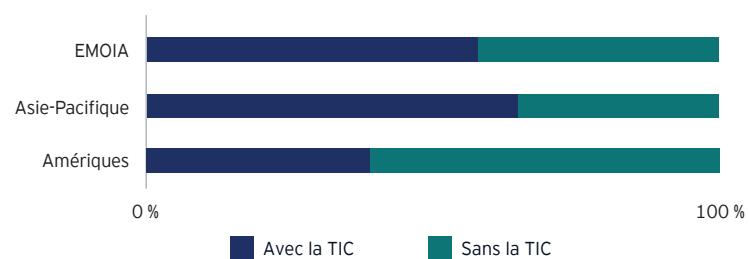


Sociétés sondées – population globale : 857. Nombre d'entreprises ayant adopté la TIC : 460.

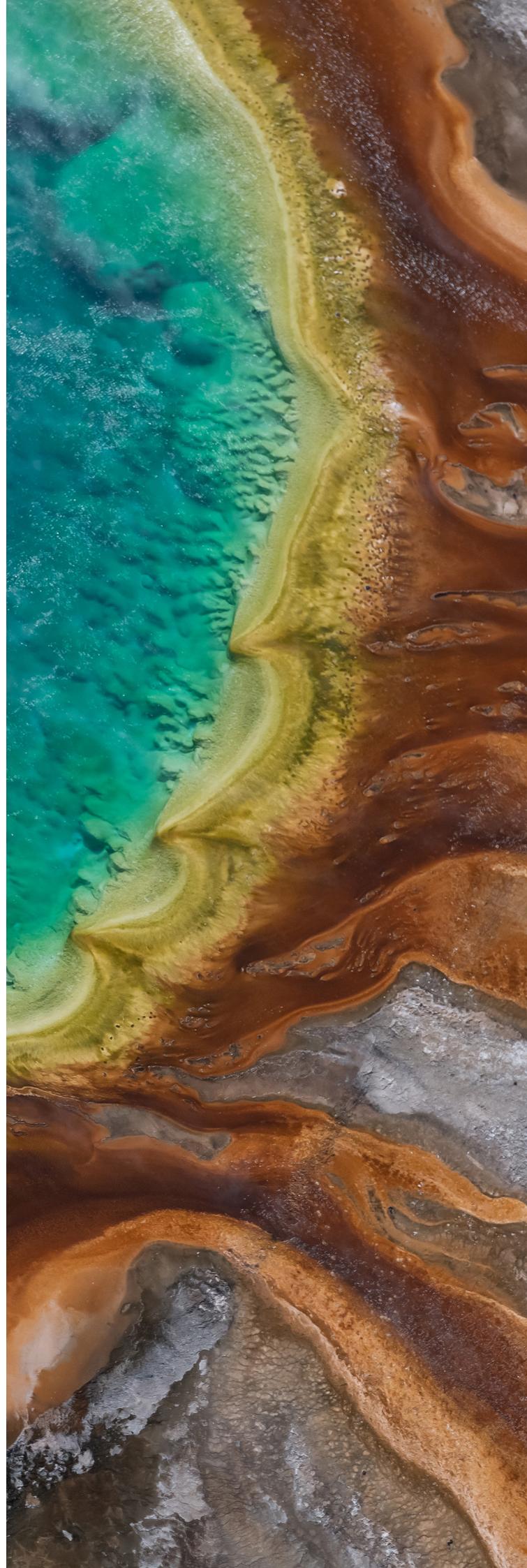
En ce qui concerne les régions, l'Asie-Pacifique se situe en tête du classement relativement à l'adoption de la TIC, près des deux tiers des entreprises (65 %) déclarant utiliser un prix interne du carbone, tandis que les Amériques accusent un retard, 39 % des entreprises ayant fait les mêmes déclarations. En matière de crédits carbone, la position de chef de file de l'Asie-Pacifique quant à la TIC s'explique probablement par son statut d'exportateur de premier plan vers l'Europe et par son obligation de se conformer à la directive CSRD et au MACF. En revanche, le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE est bien établi en Europe, ce qui est susceptible de miner la pertinence de la mise en œuvre d'un mécanisme de TIC.

Adoption de la TIC par région

Pourcentage d'entreprises



Sociétés sondées – population globale : 857. Nombre d'entreprises ayant adopté la TIC : 460.



2

Plans de transition

Les plans de transition sont essentiels pour favoriser la lutte pour le climat, car ils offrent une feuille de route concrète sur la façon de décarboner les organisations. La plupart des entreprises sondées dans le cadre de cette étude sont tirées de l'édition de l'an dernier et ont été choisies pour leur rôle de leaders de la lutte pour le climat, soit parce qu'elles disposent déjà d'un plan de transition ou parce qu'elles ont l'intention de s'en doter. Dans l'ensemble, près des deux tiers (64 %) de la population sondée affirment avoir eu un plan de transition l'an dernier et cette année¹⁷.

Parmi les entreprises sondées, 64 % ont maintenu un engagement fort à l'égard de leurs plans de transition, tandis que 12 % ont réalisé des progrès notables en élaborant ou en présentant leurs plans, ce qui témoigne de leur engagement en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Il existe toutefois des sujets de préoccupation : 17 % des entreprises n'ont pas encore fait de progrès, soit parce qu'elles n'ont pas de plan de transition, soit parce qu'elles n'en ont pas publié. En outre, 7 % des entreprises ont revu à la baisse les engagements à l'égard de leurs plans de transition, ce qui souligne la nécessité d'un recentrage et de nouvelles mesures dans cet important domaine.

Plusieurs raisons expliquent que les entreprises peuvent se montrer réticentes à l'idée de publier leur plan de transition, notamment l'incertitude politique ainsi que les coûts et les efforts liés à leur élaboration. Certaines organisations ont peut-être pris des engagements ambitieux auparavant, avant de les réévaluer, estimant qu'ils pourraient ne plus être réalistes.

D'autres facteurs contribuent à l'absence de publication de ces plans. Premièrement, certaines entreprises n'ont peut-être pas élaboré de plan de transition ou pourraient juger que leur plan actuel n'est pas suffisamment solide ou crédible pour être rendu public. Deuxièmement, même si elles disposent d'un tel plan, elles peuvent hésiter à mettre des informations commercialement sensibles à la disposition de leurs concurrents, comme des détails sur leur exposition à des risques physiques et de transition importants.

Le risque de litige existe également. Les entreprises craignent d'être poursuivies si elles ne parviennent pas à mettre en œuvre leurs plans d'action. Ces réserves montrent que bon nombre d'entreprises continueront d'être réticentes à l'idée de publier leurs stratégies de transition, à moins qu'elles ne soient tenues de présenter des plans de transition officiels en même temps que leurs états financiers.

Qu'est-ce qu'un plan de transition?

Un plan de transition est un plan d'action assorti d'un échéancier qui décrit clairement comment l'organisation réorientera ses actifs, ses activités et tout son modèle d'affaires pour suivre une trajectoire qui s'harmonise avec les recommandations les plus récentes et les plus ambitieuses de la science du climat, c.-à-d. réduire de moitié les émissions de GES d'ici 2030 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050 au plus tard, limitant ainsi le réchauffement climatique mondial à 1,5 °C.

Un plan de transition crédible décrira comment l'entité entend décarboner ses activités et sa chaîne de valeur (autrement dit, sa stratégie de décarbonation) ainsi que la façon dont l'entité répondra aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques et contribuera à la transition de l'économie dans son ensemble.

Le terme «plan de transition» n'a pas fait l'objet d'un consensus et ne constitue pas une liste spécifique d'activités. Aux fins de cette étude, nous avons défini les composantes du plan de transition selon divers cadres réglementaires, notamment la directive CRSD de l'UE et les normes de communication de l'information en matière de développement durable de l'International Sustainability Standards Board.

64 % de la population sondée affirme s'être dotée d'un plan de transition l'an dernier et cette année.

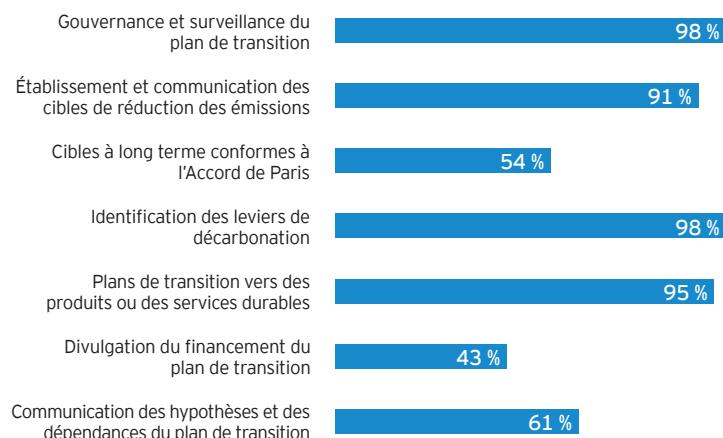
¹⁷ 755 entreprises sur les 875 sondées ont fourni une réponse dans les deux versions des rapports CDP - CDP 2024 et CDP 2023.

Réalisable ou non?

Certaines entreprises publient des plans de transition, mais encore faut-il qu'ils soient réalisables. Dans le cadre de cette étude, un plan de transition réalisable est défini comme un plan qui répond aux sept critères de la stratégie de décarbonation suivante.

Éléments clés du plan de transition : secteurs des services non financiers

Critères d'un plan de transition réalisable selon l'ordre des mesures prises



Chaque élément de la liste ci-dessus est évalué comme un critère distinct et n'est pas lié aux critères qui le précèdent (p. ex., une entreprise ayant des cibles de réduction des émissions peut avoir mis en place, ou non, une structure de gouvernance).

Les entreprises dotées de plans de transition obtiennent les meilleurs résultats pour les critères suivants : gouvernance et surveillance du plan de transition (98 %), identification des leviers de décarbonation (98 %), plans de transition vers des produits ou des services durables (95 %) et établissement et communication des cibles de réduction des émissions (91 %). Les résultats sont moins bons en ce qui concerne les critères suivants : communication des hypothèses et des dépendances du plan de transition (61 %), cibles à long terme conformes à l'Accord de Paris (54 %) et divulgation du financement du plan de transition - dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation (43 %).

Dans l'ensemble, près des deux tiers (65 %) des entreprises qui se sont dotés de cibles de carboneutralité semblent ne pas avoir de plan de transition réalisable. Or, des plans de transition solides et réalisables sont essentiels à la résilience des entreprises et à leur préparation à long terme. En effet, ces plans montrent comment les entreprises peuvent anticiper les risques, adapter leurs stratégies et demeurer viables dans une économie à faibles émissions de carbone en constante évolution. En outre, ils peuvent être liés à la façon dont les entreprises s'inscrivent dans le cadre des CDN nationaux, dans lesquels chaque État établit une trajectoire claire concernant la manière dont son pays, et les entreprises qui y sont établies, peuvent maintenir le cap vers l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. La prochaine série de CDN, attendue en 2025, couvrira les actions prévues jusqu'en 2035.

Les CDN visent à réduire les émissions de GES et à renforcer la résilience face aux changements climatiques, mais elles ne peuvent être mises en œuvre qu'avec le soutien de la société civile et des entreprises. En présentant des plans de transition réalisables, les entreprises peuvent également profiter de l'occasion pour démontrer que leur stratégie est en phase avec les CDN de leur pays. Cet alignement peut contribuer à leur attractivité aux yeux des investisseurs, à réduire leur risque de crédit et d'assurance, et à créer de nouvelles possibilités sur le marché en les positionnant comme des partenaires gouvernementaux compétents.

De plus, un plan de transition réalisable permet aux entreprises de démontrer comment elles gèrent leurs risques. Cet aspect est essentiel pour attirer des investissements continus, en particulier pour les entreprises des secteurs fortement exposés aux risques physiques et aux risques de transition liés aux changements climatiques. En définitive, les entreprises qui privilégient leurs objectifs à court terme au détriment d'un plan de transition à long terme réalisable pourraient compromettre leur avenir, car leurs activités pourraient ne plus être viables dans 20 ans.

Les CDN visent à réduire les émissions de GES et à renforcer la résilience face aux changements climatiques, mais elles ne peuvent être mises en œuvre qu'avec le soutien de la société civile et des entreprises.

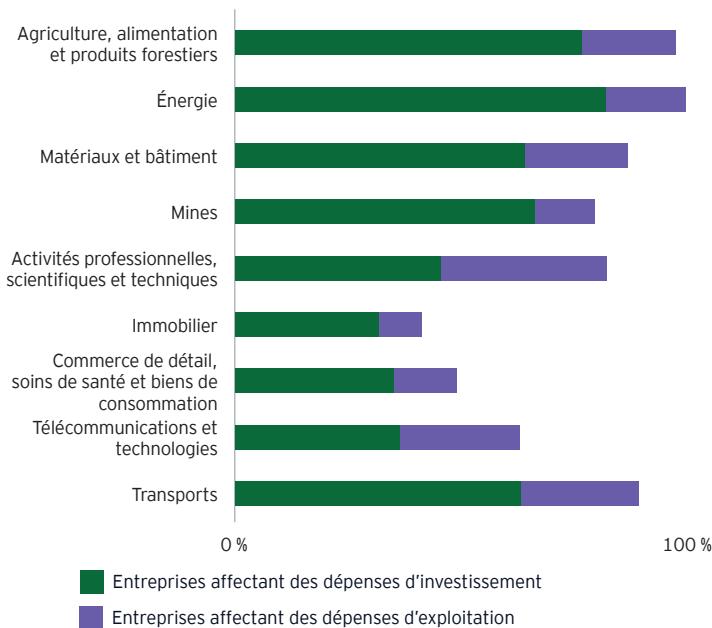
Dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation

Seulement 42 % des entreprises du secteur Services non financiers indiquent qu'elles affectent des dépenses d'investissement à leur plan de transition. Dans le même temps, elles ne sont que 15 % à y allouer des dépenses d'exploitation. Il est possible que certaines entreprises affectent des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation à leur plan de transition, mais qu'elles ne les communiquent pas. Toutefois, si aucun financement n'est réellement alloué, cela révèle un décalage majeur entre les cibles des entreprises en matière de lutte contre les changements climatiques et les investissements nécessaires pour les atteindre, ce qui soulève des préoccupations quant à leur préparation à la transition.

Une plus grande transparence sur les dépenses d'investissement constitue un levier pour créer un élan en faveur de la transition climatique. Toutefois, des différences notables persistent d'un secteur à l'autre : près des deux tiers (64 %) des entreprises du secteur Énergie déclarent des dépenses d'investissement alignées sur les cibles de lutte contre les changements climatiques, probablement en réponse aux attentes des parties prenantes, tandis que seulement 25 % des entreprises du secteur Immobilier le font, soit en raison d'un investissement limité, soit en raison d'une préférence pour la confidentialité.

Dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation par secteur affectées à un plan de transition

Pourcentage d'entreprises



Tendances régionales et sectorielles

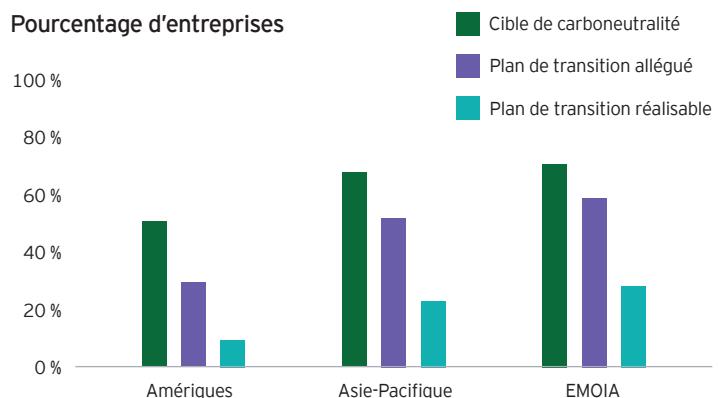
À l'échelle régionale, les entreprises de la région EMOIA sont plus susceptibles d'avoir un plan de transition réalisable que celles des autres régions. Au total, 88 % des entreprises ayant des cibles de carboneutralité dans la région EMOIA disposent d'un plan de transition réalisable, comparativement à 85 % des entreprises de la région Asie-Pacifique et à 40 % des entreprises dans les Amériques¹⁸.

Le leadership de la région EMOIA en matière de planification de la transition s'explique probablement par le cadre réglementaire plus strict de l'UE, notamment la directive CSRD, qui exige des entreprises relevant de son champ d'application qu'elles communiquent leur plan de transition ou expliquent pourquoi elles ne l'ont pas fait. À cela s'ajoutent des cadres complémentaires tels que le Pacte vert pour l'Europe, la taxinomie et le système d'échange de quotas d'émission de l'UE, qui, collectivement, favorisent l'action climatique et la transparence des entreprises. En Asie-Pacifique, de nombreuses entreprises exercent leurs activités dans des secteurs à fortes émissions et peuvent considérer la publication de plans de transition réalisables comme essentielle à leur compétitivité future, surtout si elles vendent leurs produits à des pays européens.

Les Amériques n'ont pas les mêmes incitatifs réglementaires et inducteurs de marché que l'Europe et l'Asie-Pacifique, ce qui explique pourquoi les entreprises de cette région sont moins susceptibles de présenter des plans de transition réalisables. Les entreprises craignent également les litiges et les pertes de contrats gouvernementaux en raison de l'hostilité affichée à l'égard du développement durable sur certains marchés. Toutefois, elles conservent souvent de solides ambitions climatiques et ont des plans de transition, même si elles ne les décrivent pas comme tels ou ne les communiquent pas dans leurs rapports.

Passage d'une cible de carboneutralité à un plan de transition réalisable (par région)

Pourcentage d'entreprises

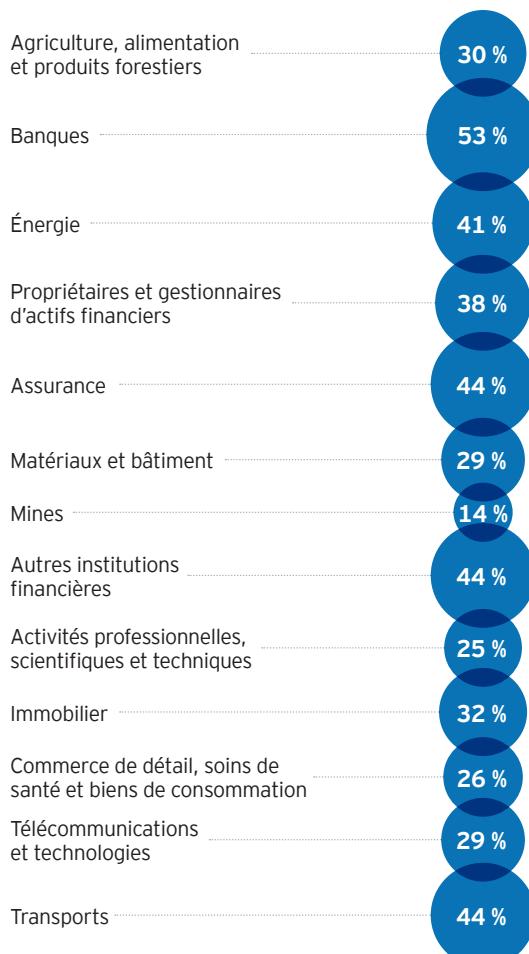


¹⁸ Au total, 401 entreprises de la région EMOIA, 194 de la région Asie-Pacifique et 262 des Amériques ont été incluses dans l'étude.

Au chapitre des secteurs, les entreprises du secteur Transports ayant des cibles de carboneutralité sont les plus susceptibles d'avoir un plan de transition réalisable. Les entreprises du secteur Automobile disposent déjà d'une piste viable vers la décarbonation grâce aux véhicules électriques, mais le cap semble moins clair pour les entreprises de l'aéronautique, du transport ferroviaire et du transport maritime, qui sont confrontées à des défis technologiques et à un manque de carburants de remplacement appropriés.

Les entreprises du secteur Mines, de même que celles du secteur Commerce de détail, soins de santé et biens de consommation, obtiennent les moins bons résultats en matière de plans de transition réalisables, malgré leurs cibles de carboneutralité. En ce qui concerne le secteur Commerce de détail, soins de santé et biens de consommation, l'enjeu de la planification de la transition s'explique en grande partie par sa forte dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement. Les entreprises de ces secteurs exigent de leurs fournisseurs qu'ils communiquent des informations sur leurs propres efforts de décarbonation afin d'orienter efficacement leurs stratégies de transition. Bien que ces données soient souvent difficiles à obtenir, elles demeurent une priorité pour les entreprises du commerce de détail et des biens de consommation.

Entreprises ayant des cibles de carboneutralité et dotées de plans de transition réalisables (par secteur)



Pleins feux sur les produits de consommation

Les entreprises du secteur Produits de consommation savent que leurs engagements en matière de lutte contre les changements climatiques et leurs autres cibles de développement durable sont essentiels pour maintenir la confiance des consommateurs. Elles peuvent donc faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de communiquer des cibles de carboneutralité, de crainte d'ébranler cette confiance si elles ne parviennent pas à les atteindre.

En 2022, la SBTi a publié sa directive FLAG (Forest, Land and Agriculture - forêts, terres et agriculture) à l'intention des entreprises des secteurs qui utilisent le sol de manière intensive. Cette directive demandait aux entreprises de revoir leurs cibles et leurs engagements en fonction de leur incidence. Par conséquent, certaines entreprises ont peut-être réalisé qu'elles s'étaient engagées à atteindre des cibles sans disposer d'un plan pour les atteindre. Cela pourrait expliquer pourquoi 26 % des entreprises sondées dans le secteur Commerce de détail, soins de santé et biens de consommation qui avaient prévu de publier un plan d'action reculent ou stagnent, affichant un chiffre supérieur à la moyenne du sondage (17 %), et seulement 16 % des entreprises du secteur ont déclaré avoir un plan de transition réalisable.

Le principal obstacle auquel se heurtent les entreprises du secteur des produits de consommation dans la planification de la transition est sans doute le fait que les émissions du champ d'application 3 représentent, en général, environ 90 % de leurs émissions de carbone¹⁹. L'enjeu pour elles n'est donc pas nécessairement de transformer leurs propres activités, mais de changer la façon dont leurs fournisseurs exercent leurs activités et dont les consommateurs utilisent leurs produits et emballages, et s'en départissent.

Seulement 28 % des entreprises du secteur Commerce de détail, soins de santé et biens de consommation déclarent avoir affecté des dépenses d'investissement à leurs plans de transition. Les entreprises du secteur Produits de consommation peuvent éviter de communiquer ces informations par crainte de révéler des renseignements sensibles à leurs concurrents ou de la surveillance exercée par les parties prenantes, qui pourraient juger qu'elles communiquent trop ou trop peu d'informations. En outre, il n'est pas toujours facile de distinguer les dépenses d'investissement liées à la transition des autres dépenses d'investissement ni de saisir et de consolider avec exactitude ces informations dans les systèmes informatiques. La mauvaise qualité des données sur les émissions du champ d'application 3 et le faible niveau d'avancement dans l'établissement des cibles – 37 % des entreprises n'ont toujours pas de cibles pour les émissions du champ d'application 3 – entraînent davantage la détermination des mesures de transition et leur quantification financière.

Les entreprises du secteur Produits de consommation sont exposées à des risques physiques et de transition importants, notamment des phénomènes météorologiques extrêmes, la rareté de l'eau, la perte de biodiversité et les changements réglementaires. Pourtant, elles n'ont pas toujours conscience des risques auxquels elles sont exposées, alors que seulement 49 % des entreprises du secteur déclarent avoir un plan d'adaptation assorti d'une évaluation financière. Une analyse des risques plus détaillée pourrait les aider à renforcer leur résilience pour l'avenir.



Eric Mugnier, leader mondial d'EY, Produits de consommation, Services en changements climatiques et développement durable

¹⁹ « Accelerating Net Zero in the CPG Industry with a Data-Driven Approach », The Consumer Goods Forum, 26 novembre 2024.

Obstacles à la mise en œuvre du plan de transition

L'étude révèle que, pour les entreprises des services non financiers, il existe deux obstacles majeurs à la mise en œuvre du plan de transition.

Le premier obstacle consiste à passer de l'étape de l'établissement des cibles de réduction des émissions à des cibles à long terme conformes à l'Accord de Paris : deux entreprises sur cinq (40 %) ont abandonné leur plan de transition à cette étape. Deuxièmement, 23 % des entreprises ont abandonné la mise en œuvre de leur plan de transition entre l'étape de planification visant à passer à des produits et services durables et celle de l'obtention d'un financement dédié à la transition. Pour les entreprises de services financiers, le principal obstacle consiste à passer de l'établissement des cibles de réduction des émissions à des cibles à long terme conformes à l'Accord de Paris. Plus du tiers (35 %) des entreprises ont abandonné la mise en œuvre du plan de transition à cette étape.

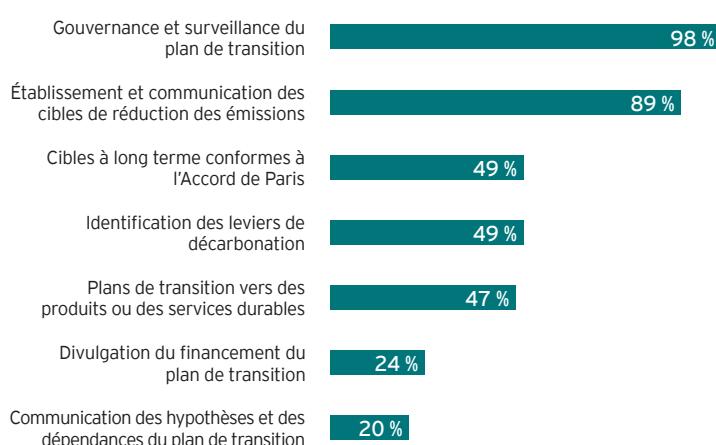
Le cadre de transition, élaboré par les équipes d'EY, illustre la façon dont les entreprises progressent dans leurs plans de transition. Cette mise en œuvre est structurée de manière cohérente afin d'indiquer aux entreprises les étapes à suivre et leur ordre de réalisation.

Chaque critère du cadre de transition est considéré comme un sous-ensemble des critères précédents. Par exemple, une entreprise ayant des cibles de réduction d'émissions doit d'abord établir une structure de gouvernance. Les étapes du plan de transition sont les mêmes que celles de la stratégie de décarbonation, placées en ordre logique pour illustrer les étapes que les entreprises doivent franchir.

Chaque critère du plan de transition est évalué en tant que sous-ensemble des critères précédents. Par exemple, une entreprise ayant des cibles de réduction des émissions devrait d'abord établir une structure de gouvernance.

Processus structuré du plan de transition : secteurs des services non financiers^{1, 2, 3}

Critères d'un plan de transition réalisable



Note :

1. Les secteurs non financiers sont les suivants : agriculture, alimentation et produits forestiers; énergie; matériaux et bâtiment; mines; activités professionnelles, scientifiques et techniques; immobilier; commerce de détail, soins de santé et biens de consommation; et télécommunications et technologies.

Secteurs des services financiers³

Critères d'un plan de transition réalisable



2. Critères de décarbonation : Nous avons déterminé sept critères (contre six pour les services financiers) sur lesquels l'organisation devrait s'efforcer d'axer son processus de décarbonation.

3. Processus structuré du plan de transition : Montre la séquence des étapes du processus de transition.

3 Stratégies de décarbonation et informations à fournir sur les émissions

Sans une action climatique audacieuse de la part des entreprises, il sera impossible d'éviter les incidences les plus catastrophiques des changements climatiques. En réduisant leurs émissions de carbone, les entreprises peuvent toutefois contribuer à ralentir le réchauffement planétaire afin de protéger la santé humaine, préserver les écosystèmes et veiller à la durabilité à long terme de notre planète.

Les leviers de décarbonation se présentent sous diverses formes, allant de l'efficacité énergétique et de l'adoption des énergies renouvelables aux nouvelles technologies comme la capture et le stockage de carbone, ainsi que les modèles d'affaires fondés sur l'économie circulaire.

Selon l'étude, près de quatre entreprises sur cinq (78 %) déclarent avoir adopté des leviers de décarbonation pour les émissions des trois champs d'application, et presque toutes (96 %) ont mis en œuvre des leviers pour les émissions des champs d'application 1 et 2. Parmi les entreprises ayant identifié des leviers de décarbonation pour les émissions des champs d'application 1 et 2, les trois quarts (75 %) privilègient l'efficacité énergétique pour réduire leurs émissions.

Pour les entreprises disposant de leviers de décarbonation pour les émissions du champ d'application 3 (79 %), l'engagement des fournisseurs est la mesure la plus courante pour réduire les émissions, citée par 60 %. Cet engagement est essentiel, puisque les émissions du champ d'application 3 représentent entre 70 % et 90 % de l'empreinte carbone totale d'une entreprise²⁰. Les entreprises peuvent collaborer avec leurs fournisseurs pour réduire leurs émissions grâce à des initiatives telles que la transition vers les énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité des ressources et la mise en œuvre de cibles fondées sur la science.

Presque toutes les entreprises non financières (98 %) ont adopté des leviers de décarbonation pour au moins un champ d'application, mais seulement 91 % ont établi des cibles de réduction des émissions. Ces cibles sont indispensables, car elles permettent de déterminer dans quelle mesure les émissions doivent être réduites, d'évaluer l'incidence des leviers de décarbonation et d'identifier les mesures supplémentaires à mettre en place pour réduire les émissions.

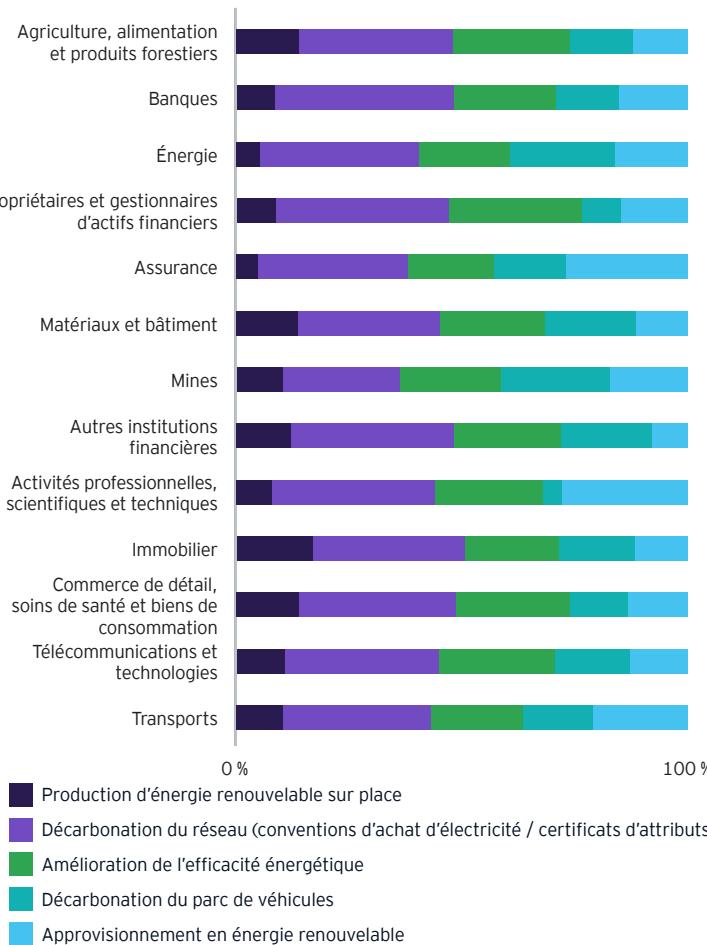
75 %

Parmi les entreprises ayant identifié des leviers de décarbonation pour les émissions des champs d'application 1 et 2, privilègient l'efficacité énergétique pour réduire leurs émissions.

²⁰ « Scope 3 emissions: What are they matter and Why do they matter? », site Web de Carbon Trust, consulté à l'adresse carbontrust.com.

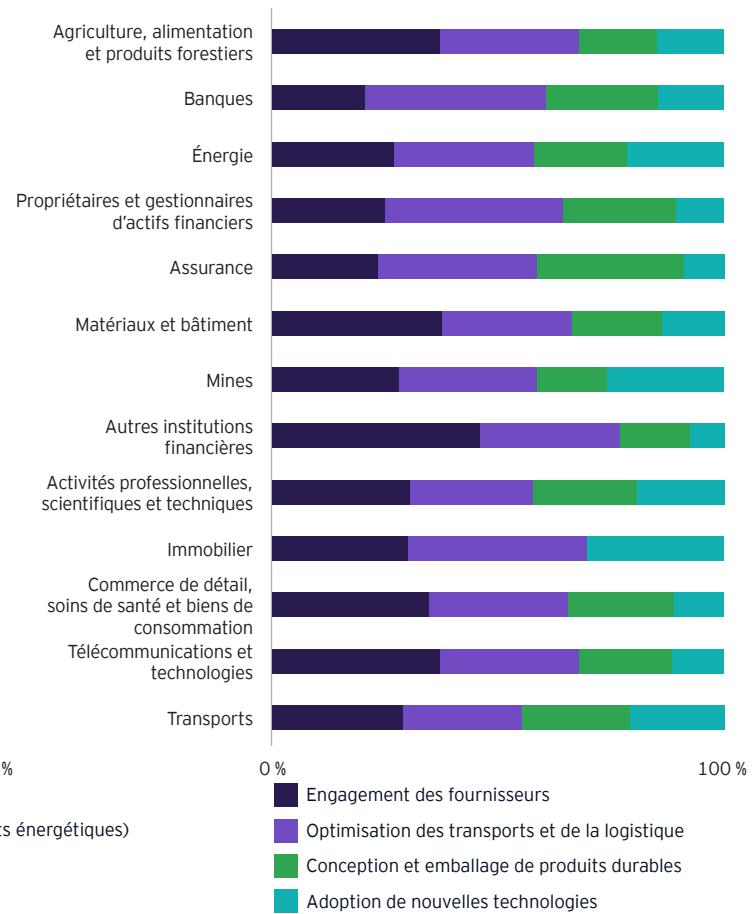
Leviers de décarbonation les plus courants des champs d'application 1 et 2

Pourcentage d'entreprises



Leviers de décarbonation les plus courants pour les émissions du champ d'application 3

Pourcentage d'entreprises



Émissions du champ d'application 3

Les catégories d'émissions de GES du champ d'application 3 (c.-à-d. les émissions indirectes qui se produisent à l'extérieur des activités directes d'une entreprise, mais à l'intérieur de sa chaîne de valeur) sont généralement réparties entre les activités en amont et en aval. Les catégories 1 à 8 couvrent les émissions en amont générées par des activités, comme l'achat de biens et services, la consommation d'énergie et les voyages d'affaires, tandis que les catégories 9 à 15 couvrent les émissions en aval, comme le transport et la distribution, l'utilisation des produits vendus et leur traitement en fin de vie.

Plus des trois quarts (79 %) des entreprises sondées ont identifié des leviers de décarbonation pour les émissions du champ d'application 3 (stratégies visant à réduire les émissions indirectes de GES dans la chaîne de valeur, comme l'approvisionnement en matériaux à faibles émissions de carbone et l'optimisation des itinéraires de transport pour réduire la consommation de carburant). Pourtant, seulement 64 % ont établi des cibles globales ou par sous-catégorie pour le champ d'application 3. Bien que cette constatation découle probablement des défis liés aux données, elle pourrait aussi révéler un écart entre l'action et l'engagement, soulignant la nécessité d'une gouvernance climatique renforcée. Entre 60 % et 90 % des entreprises divulguent des émissions du champ d'application 3 en amont dans la plupart des sous-catégories (sauf la catégorie 8 - actifs loués en amont), et ce, indépendamment de l'importance pour leurs activités (voir le graphique ci-après). Une proportion plus faible des entreprises (généralement de 10 % à 40 %) déclare des émissions en aval, probablement en raison de la difficulté d'obtenir des données précises.

Bien que les entreprises puissent recueillir des données auprès de leurs fournisseurs pour mesurer les émissions en amont, il leur est plus difficile d'obtenir des informations sur les émissions générées par leurs clients lors de l'utilisation et de l'élimination des produits. Par conséquent, elles peinent à collecter des données précises sur les émissions en aval. Toutefois, en excluant les principales catégories en aval de leurs rapports, ce qui influence les comportements des clients, elles limitent leur capacité à réduire les émissions.

Moins de la moitié des entreprises (44 %) divulguent toutes les catégories d'émissions du champ d'application 3 qui sont importantes pour leur secteur, tandis que le reste (56 %) en divulgue peu ou pas du tout. Cette situation peut s'expliquer par les défis liés à la collecte de données. Pour calculer les émissions du champ d'application 3, les entreprises ont besoin de données fiables provenant des fournisseurs, ce qui n'est pas toujours possible. Bien qu'il soit possible d'estimer ces émissions, certaines entreprises choisissent de ne pas le faire ou de ne pas les communiquer. En outre, comme la réduction des émissions du champ d'application 3 dépend de tiers, cela peut inciter des entreprises à éviter de fournir des informations à ce sujet.

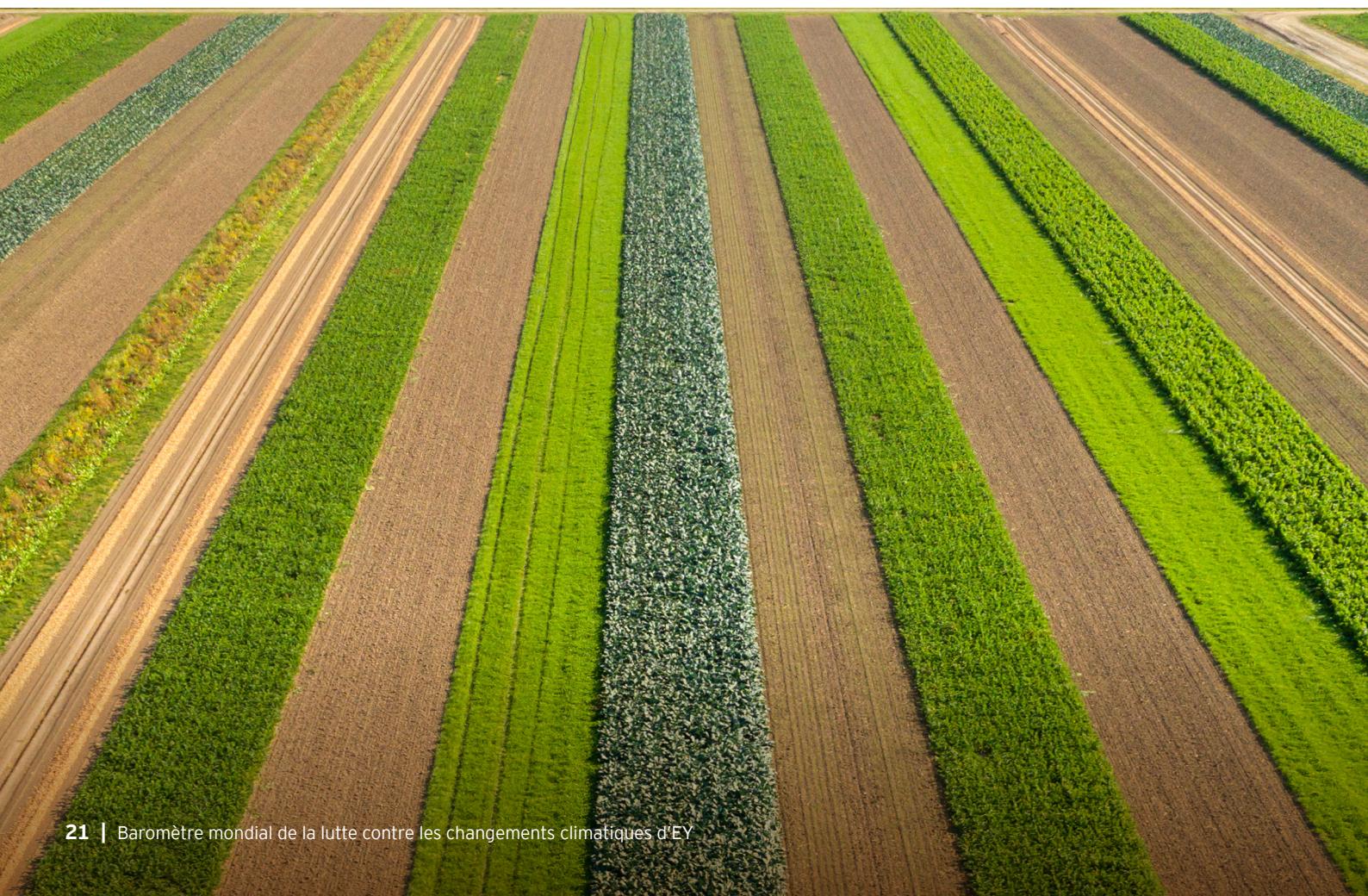
Même si la majorité des entreprises déclarent leurs émissions du champ d'application 3, ou du moins en partie, environ la moitié seulement (53 %) ont établi une cible globale pour ce champ d'application. De plus, à peine un quart (26 %) ont établi des cibles par sous-catégorie pour les catégories importantes. Le retard dans la définition et l'atteinte des cibles de réduction des émissions du champ d'application 3 freinera inévitablement les progrès globaux des entreprises en matière de climat, compte tenu de l'importance de ces émissions.

Informations à fournir sur les sous-catégories du champ d'application 3 (par secteur)

Secteur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Agriculture, alimentation et produits forestiers	91 %	67 %	84 %	84 %	78 %	71 %	64 %	24 %	60 %	38 %	44 %	67 %	27 %	11 %	40 %
Banques	75 %	43 %	46 %	38 %	63 %	92 %	60 %	21 %	21 %	4 %	17 %	15 %	33 %	6 %	44 %
Énergie	68 %	49 %	74 %	50 %	55 %	67 %	58 %	18 %	27 %	21 %	65 %	23 %	14 %	6 %	41 %
Propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers	64 %	39 %	57 %	39 %	68 %	86 %	57 %	21 %	11 %	0 %	0 %	0 %	21 %	0 %	54 %
Assurance	76 %	37 %	68 %	32 %	71 %	93 %	63 %	27 %	17 %	5 %	2 %	7 %	27 %	2 %	46 %
Matériaux et bâtiment	91 %	71 %	82 %	85 %	78 %	75 %	71 %	31 %	60 %	46 %	53 %	71 %	16 %	13 %	47 %
Mines	83 %	66 %	76 %	83 %	62 %	83 %	72 %	17 %	69 %	72 %	21 %	31 %	14 %	14 %	48 %
Autres institutions financières	87 %	67 %	73 %	40 %	73 %	93 %	87 %	33 %	7 %	0 %	13 %	13 %	33 %	7 %	60 %
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	79 %	64 %	86 %	50 %	79 %	86 %	86 %	29 %	29 %	14 %	21 %	21 %	21 %	7 %	29 %
Immobilier	80 %	58 %	73 %	35 %	65 %	75 %	75 %	13 %	5 %	3 %	38 %	28 %	60 %	13 %	20 %
Commerce de détail, soins de santé et biens de consommation	88 %	72 %	84 %	85 %	83 %	86 %	82 %	27 %	57 %	17 %	57 %	70 %	25 %	17 %	37 %
Télécommunications et technologies	88 %	80 %	85 %	79 %	76 %	93 %	85 %	42 %	45 %	10 %	65 %	51 %	31 %	10 %	42 %
Transports	77 %	65 %	71 %	67 %	66 %	80 %	70 %	28 %	33 %	12 %	60 %	33 %	25 %	20 %	37 %

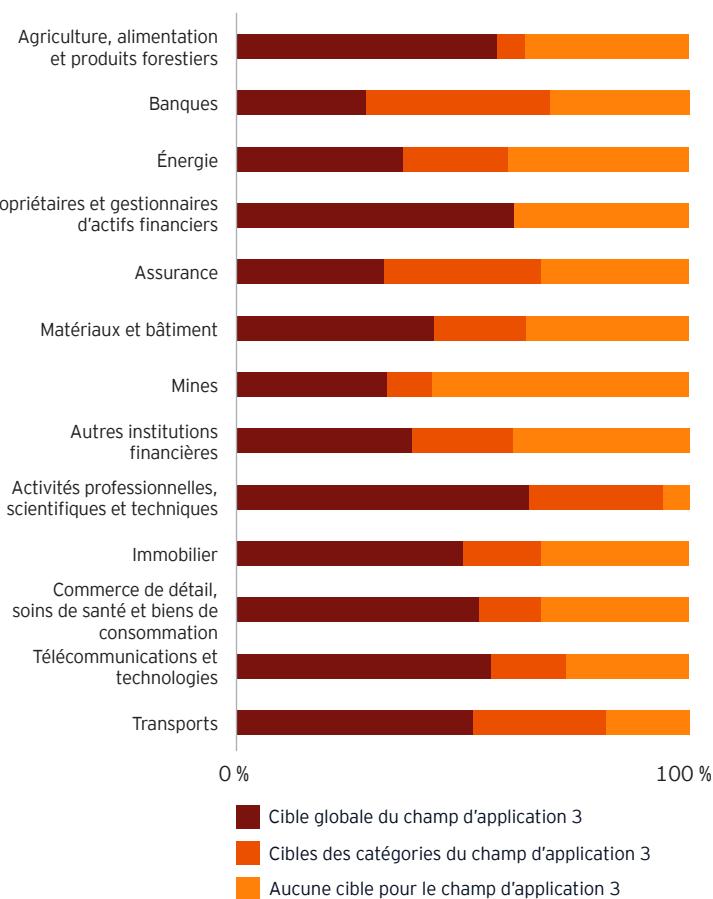
Note :

Les catégories importantes ont été déterminées à partir des publications du CDP, de FTSE Russell et de la Legal Sustainability Alliance. Les encadrés en gras correspondent aux catégories importantes du champ d'application 3 pour chaque secteur.



Aperçu des cibles du champ d'application 3 (par secteur)

Pourcentage d'entreprises



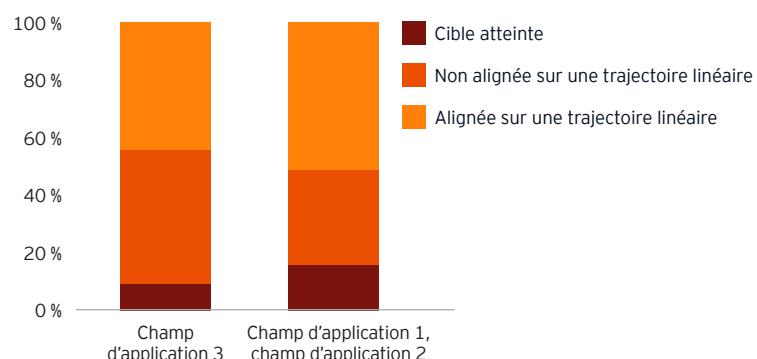
Lorsque les entreprises établissent des cibles pour les champs d'application 1, 2 et 3, elles rencontrent des défis plus importants pour atteindre celles du champ d'application 3. En effet, il est plus facile d'évaluer et de surveiller les émissions des champs d'application 1 et 2, puisqu'elles relèvent directement du contrôle de l'entreprise ou qu'elles sont générées par de l'énergie achetée.

L'étude révèle des écarts significatifs dans l'alignement des cibles avec des trajectoires linéaires, ce qui reflète la complexité des enjeux auxquels les entreprises font face. Parmi les entreprises ayant établi des cibles pour des champs d'application spécifiques, 45 % des cibles du champ d'application 3 ne suivent pas une trajectoire linéaire, contre seulement 33 % pour les champs d'application 1 et 2.

Progrès par rapport aux cibles

(Cible alignée ou non alignée sur une trajectoire linéaire)

Pourcentage de cibles



Note :

Méthode de calcul de la trajectoire linéaire :

1. Nous avons établi une trajectoire linéaire de réduction des émissions de l'année de référence à l'année cible :
2. Alignée sur la trajectoire linéaire : Les progrès réalisés par rapport aux cibles de réduction des émissions sont conformes à la trajectoire planifiée.
3. Non alignée sur la trajectoire linéaire : Les progrès réalisés par rapport aux cibles de réduction des émissions ne sont pas conformes à la trajectoire planifiée.

Émissions du champ d'application 2

La majorité des entreprises sondées déclarent la répartition de leurs émissions du champ d'application 2 comme suit : 94 % divulguent les émissions basées sur l'emplacement (émissions provenant de l'électricité achetée, calculées selon l'intensité moyenne des émissions du réseau), 91 % divulguent les émissions basées sur le marché (émissions provenant de l'électricité achetée auprès de fournisseurs, calculées selon les accords contractuels), et 89 % divulguent les deux types d'émissions.

Parmi les entreprises qui déclarent à la fois des émissions basées sur l'emplacement et des émissions basées sur le marché, 86 % indiquent des émissions plus faibles selon l'approche basée sur le marché, ce qui démontre une adoption généralisée des stratégies d'énergie renouvelable pour réduire les émissions du champ d'application 2.

Les entreprises affichent une nette préférence pour les cibles du champ d'application 2 basées sur le marché, près de 67 % les ayant adoptées. En effet, ces cibles reflètent mieux les efforts déployés par une entreprise pour réduire les émissions de carbone grâce à l'utilisation d'énergie renouvelable que les cibles fondées sur l'emplacement et offrent une plus grande flexibilité pour atteindre les objectifs de développement durable. À peine 4 % des entreprises ont établi des cibles à la fois basées sur l'emplacement et sur le marché. Les cibles du champ d'application 2 sont généralement divulguées avec celles des autres champs d'application, en particulier le champ d'application 1. Seules 6 % des entreprises sondées publient une cible distincte pour le champ d'application 2.

Pleins feux sur le secteur de la santé et des sciences de la vie

L'action climatique dans le secteur de la santé et des sciences de la vie repose largement sur l'engagement des systèmes de santé. Le National Health Service (NHS) du Royaume-Uni, l'un des plus importants acheteurs de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux à l'échelle mondiale, est l'un des principaux moteurs de changement.

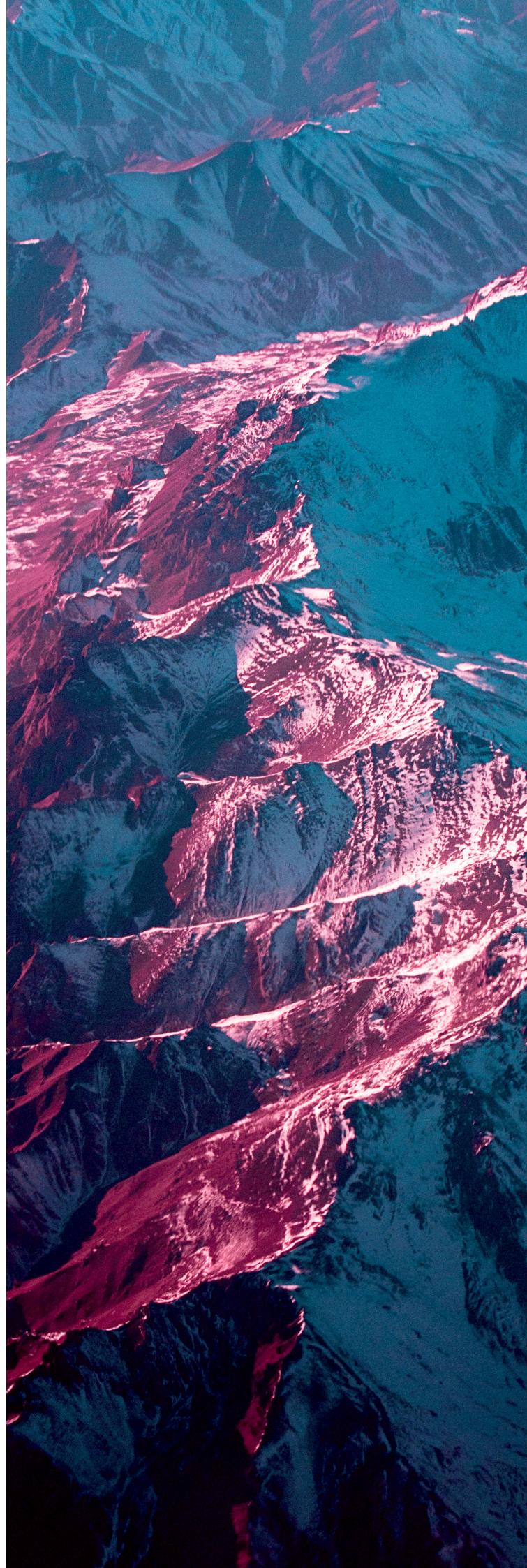
Le NHS s'est fixé un objectif de carboneutralité d'ici 2040 pour les émissions qu'il contrôle directement et une cible pour 2045 pour les émissions qu'il peut influencer par sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, il s'attend également à ce que ses fournisseurs adoptent des objectifs de carboneutralité d'ici 2045. D'autres systèmes de santé en Europe, notamment au Portugal, en Belgique, en Italie et en Espagne, emboîtent le pas. Les entreprises du secteur des soins de santé et des sciences de la vie ont donc tendance à communiquer explicitement leurs objectifs climatiques à court terme.

Pour les entreprises des sciences de la vie, l'un des plus grands défis liés à la planification de la transition est qu'elles servent différents systèmes de santé, dans divers pays, chacun ayant ses propres exigences en matière d'objectifs climatiques. Elles doivent donc composer avec des enjeux réglementaires et juridiques complexes pour répondre aux attentes de leurs clients. Un autre défi concerne les chaînes d'approvisionnement, étant donné que les matières premières utilisées dans les médicaments proviennent principalement des secteurs de l'élevage et de l'agroentreprise, qui sont fortement exposés aux risques climatiques. Les prix de plusieurs de ces matières premières augmentent en raison des enjeux climatiques.

Les conseils d'administration du secteur exigent que les entreprises présentent des plans pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de carbone. Comme les entreprises des sciences de la vie rencontrent des difficultés à comprendre les émissions de leur chaîne d'approvisionnement, elles se concentrent davantage sur la réduction de leurs émissions directes que sur celles du champ d'application 3. Elles assurent néanmoins un suivi auprès des conseils d'administration concernant leur stratégie climatique et leurs plans de lutte contre les changements climatiques. Dans le secteur des sciences de la vie, la mise en place d'initiatifs liés au climat demeure complexe, compte tenu des priorités stratégiques concurrentes, notamment la découverte de nouveaux médicaments.



Mohit Bhargava, leader mondial d'EY, Santé et sciences de la vie, Services en changements climatiques et développement durable



Préparation et adaptation aux risques climatiques

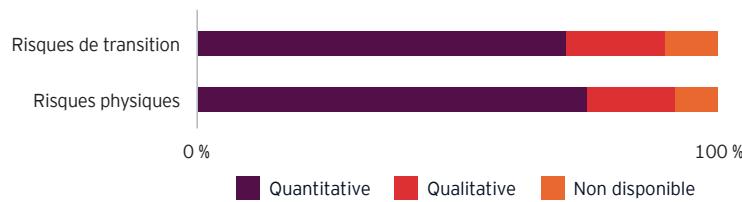
La prise de conscience des risques que posent les changements climatiques pour les modèles économiques individuels s'accroît. Cette situation est attribuable à des événements météorologiques extrêmes, comme les feux de forêt dévastateurs survenus en Californie au mois de janvier, qui ont causé des dommages et des pertes économiques estimés à au moins 250 milliards de dollars américains²¹.

Il devient également de plus en plus évident que les changements climatiques constituent une menace majeure pour la stabilité financière à l'échelle mondiale. De fait, la société d'assurance Allianz SE a prévenu qu'en raison de la hausse des températures, les assureurs pourraient ne plus être en mesure d'offrir une couverture pour de nombreux risques climatiques. Sans assurance, plusieurs autres services financiers essentiels, notamment les prêts hypothécaires et les placements, ne seront plus viables²².

Néanmoins, environ un tiers (32 %) des entreprises sondées en sont encore à l'étape qualitative de l'évaluation de la préparation aux risques climatiques ou n'ont pas encore amorcé l'évaluation des risques physiques et des risques de transition. Les risques physiques sont les risques découlant de l'incidence directe des changements climatiques, tandis que les risques de transition sont les risques découlant des changements sociétaux vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris les changements de politiques et les changements en matière de comportements et d'attentes sur le marché.

Évaluation des risques (par type)

Pourcentage d'entreprises



Il est primordial que les entreprises procèdent à une évaluation des risques climatiques afin de comprendre les répercussions des changements climatiques et de s'y préparer grâce à des stratégies proactives d'adaptation et d'atténuation. Cette évaluation peut être utilisée pour estimer tant le coût de l'action que de l'inaction sur les entreprises, l'exploitation ou la situation financière.

Une évaluation qualitative fournit un premier examen des risques climatiques, et est axée sur l'identification et la description de l'incidence potentielle des risques climatiques au moyen d'une analyse descriptive et du jugement d'experts. Une évaluation quantitative fournit une évaluation plus détaillée de l'exposition d'une entreprise aux risques climatiques, en utilisant des modèles statistiques pour quantifier les risques et en attribuant des valeurs numériques (y compris des valeurs monétaires) à la probabilité et à l'incidence des risques.

Risques physiques et risques de transition

Pour ce qui est des risques physiques évalués par les entreprises, 90 % d'entre elles décèlent des risques physiques aigus (risques causés par un événement résultant de la gravité accrue des événements météorologiques extrêmes, comme les cyclones, les ouragans, les vagues de chaleur, les vagues de froid ou les inondations). Les trois quarts (75 %) d'entre elles décèlent des risques physiques chroniques (risques découlant des changements à long terme des régimes climatiques, comme des températures durablement plus élevées, la montée du niveau de la mer, les changements touchant les modèles de précipitations).

32 %

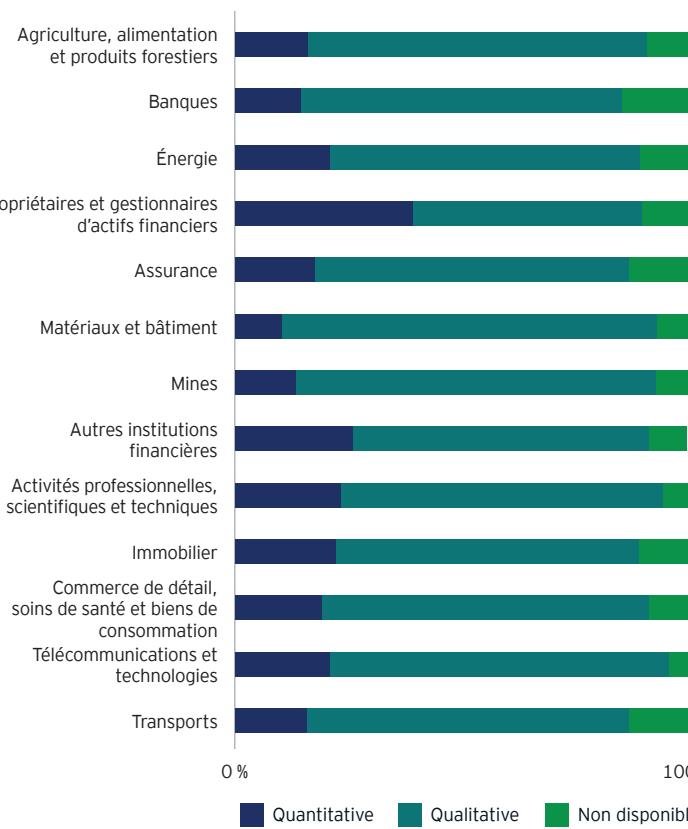
des entreprises sondées en sont encore à l'étape qualitative de l'évaluation de la préparation aux risques climatiques ou n'ont pas encore entrepris l'évaluation des risques physiques et des risques de transition.

²¹ Vincent, Roger, « Estimated cost of fire damage balloons to more than \$250 billion », *Los Angeles Times*, 24 janvier 2025, consulté à l'adresse latimes.com.

²² Carrington, Damian, « Climate crisis on track to destroy capitalism, warns top insurer », *The Guardian*, 3 avril 2025, consulté sur theguardian.com.

Évaluation des risques de transition (par type)

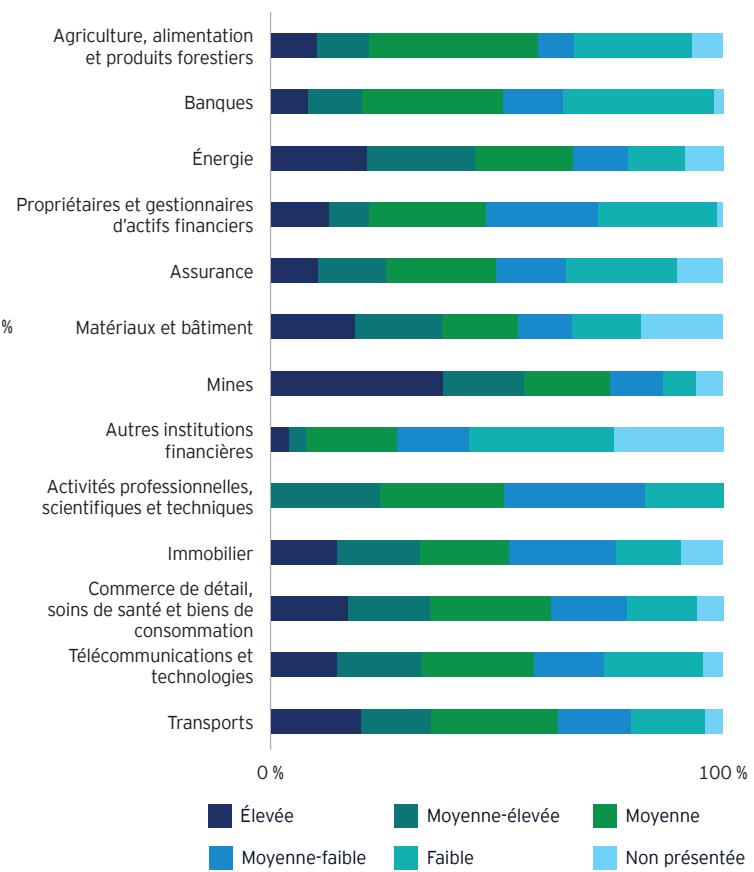
Pourcentage des entreprises évaluant les risques de transition



Le degré d'exposition des entreprises aux risques climatiques varie selon le secteur dans lequel elles exercent leurs activités. La moitié (50 %) des risques physiques et de transition liés aux changements climatiques dans les secteurs Énergie et Mines sont classés comme ayant une incidence élevée ou moyenne-élèveée, ce qui reflète la mesure dans laquelle ces secteurs sont exposés à ces risques. À l'autre extrémité du spectre, seulement 8 % des risques physiques et de transition liés aux changements climatiques présentés par le secteur Autres institutions financières sont classés comme ayant une incidence élevée ou moyenne-élèveée, ce secteur étant moins exposé à ces risques que les autres secteurs.

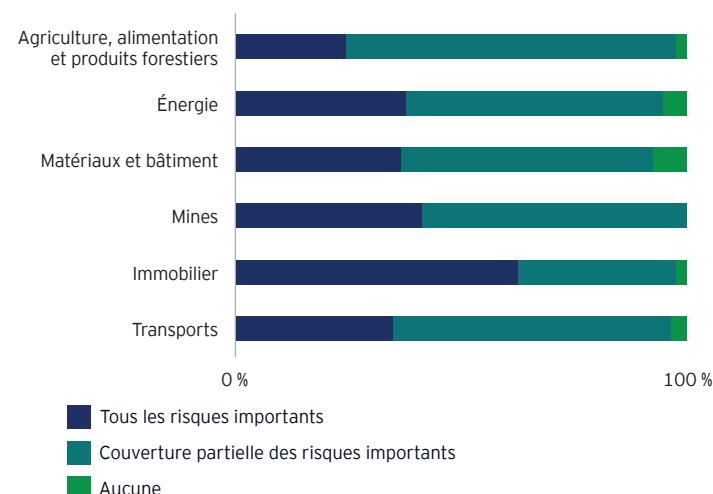
Entreprises présentant l'incidence des risques climatiques (par secteur)

Pourcentage des risques



Entreprises évaluant les risques de transition importants pour certains secteurs

Pourcentage d'entreprises



Selon le rapport publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Pleins feux sur le secteur Télécommunications et technologies

Quatre entreprises du secteur Télécommunications et technologies sur cinq (80 %) sondées dans le cadre de l'édition 2025 du Baromètre ont déclaré avoir atteint leur objectif de carboneutralité, ce qui est plus élevé que la moyenne du sondage de 64 %. Le secteur affiche également l'un des niveaux les plus élevés d'objectifs de carboneutralité approuvés par la SBTi, avec 52 % des entreprises du secteur ayant publié ces objectifs.

Deux raisons principales expliquent probablement pourquoi le secteur Télécommunications et technologies semble être un chef de file en matière d'établissement d'objectifs. La première est que l'engagement à atteindre l'objectif de carboneutralité est intégré à l'identité de la marque et au positionnement concurrentiel de nombreuses entreprises du secteur, notamment pour les technologies. Elles considèrent les engagements climatiques comme un élément important de la proposition de marque pour les employés, ce qui les aide à attirer et à maintenir en poste les meilleurs talents. De plus, elles estiment que les objectifs approuvés par la SBTi soulignent l'importance qu'elles accordent au respect de ces engagements.

La deuxième raison est que les objectifs de carboneutralité n'ont pas nécessairement les mêmes répercussions structurelles pour les modèles économiques des entreprises du secteur Télécommunications et technologies que pour celles d'autres secteurs. Bien qu'elles aient une forte demande d'électricité, elles peuvent décarboner en achetant de l'énergie renouvelable et, pour les télécommunications, en électrifiant leurs infrastructures.

Bien que les entreprises du secteur Télécommunications et technologies établissent des objectifs de réduction des émissions, elles n'entreprennent pas nécessairement une planification de la transition exhaustive. Le secteur manque encore de maturité en ce qui a trait à la compréhension de l'exposition aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques et à la planification d'une réponse à ces risques.

En fin de compte, les entreprises du secteur Télécommunications et technologies jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques. Elles peuvent nous donner les moyens d'agir, nous sensibiliser, nous motiver et nous responsabiliser quant à nos actions. Il existe également un immense potentiel à exploiter en combinant le meilleur de ces secteurs, par exemple en créant des villes intelligentes et des systèmes de transport intelligents. Il faut que les entreprises de ces secteurs accélèrent l'intégration des technologies intelligentes dans l'ensemble de nos infrastructures afin de les rendre plus résilientes face aux changements climatiques.



**Bruno Sarda, leader mondial d'EY,
Télécommunications et technologies,
et leader d'EY Amériques, Services
en changements climatiques et
développement durable**

Quantifier l'incidence financière des changements climatiques

Alors que la grande majorité des entreprises évaluent les risques liés aux changements climatiques, seulement environ la moitié (53 %) d'entre elles ont intégré des informations qualitatives fondamentales dans leur présentation d'informations. Ces informations sont souvent insuffisantes sur des éléments précis, comme la fourchette chiffrée de l'incidence financière possible des risques liés aux changements climatiques ou le niveau d'incidence financière par type de risque. De plus, moins d'un cinquième (17 %) des entreprises présentent l'incidence quantitative de tous les risques importants qu'elles ont recensés. Il est donc difficile pour les parties prenantes des entreprises de comprendre dans quelle mesure leurs modèles économiques sont exposés aux changements climatiques.

Adaptation et atténuation

Alors que plus des deux tiers (68 %) des entreprises sondées ont évalué quantitativement les risques physiques et les risques de transition, seulement 17 % d'entre elles présentent l'incidence financière de tous les risques importants qu'elles ont recensés. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'absence d'informations sur l'incidence financière des changements climatiques.

Parmi ces facteurs, mentionnons la crainte des entreprises ayant évalué l'incidence financière liée aux changements climatiques de nuire à leur compétitivité si elles présentent cette information dans leurs états financiers ainsi que les horizons temporels des états financiers. Alors que les états financiers donnent généralement une perspective à court terme, les risques liés aux changements climatiques ont un horizon temporel plus long, ce qui complique les calculs. La zone géographique peut également jouer un rôle important, étant donné que les entreprises situées dans certaines régions sont plus exposées aux risques climatiques que d'autres.

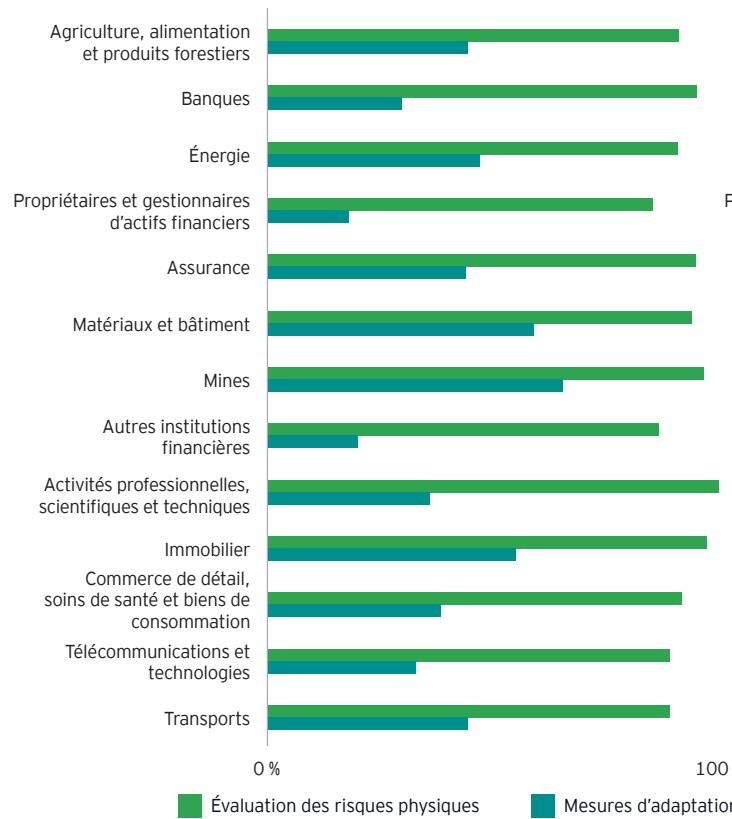
En outre, bien que la grande majorité (92 %) des entreprises sondées évaluent l'incidence qualitative ou l'incidence qualitative et quantitative des risques physiques, moins de la moitié (44 %) de l'ensemble des entreprises a mis en place des mesures d'adaptation. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques les plus populaires sont le contrôle de la température pour atténuer la hausse des températures (37 %), suivi de la construction de murs d'endiguement contre les inondations pluviales et fluviales (24 %)²³.

Les changements climatiques peuvent avoir une incidence considérable sur les modèles économiques des entreprises. De ce fait, si ce n'est pas déjà fait, les entreprises devraient évaluer l'incidence financière des changements climatiques sur leur organisation en se fondant sur leur analyse des risques. Cette évaluation devrait leur permettre de comprendre où investir en matière d'atténuation des risques et comment planifier efficacement pour l'avenir.

²³ Les inondations pluviales sont causées par des précipitations abondantes qui dépassent la capacité de drainage d'une zone. Les inondations fluviales surviennent lorsqu'un cours d'eau ou un autre plan d'eau déborde de ses rives.

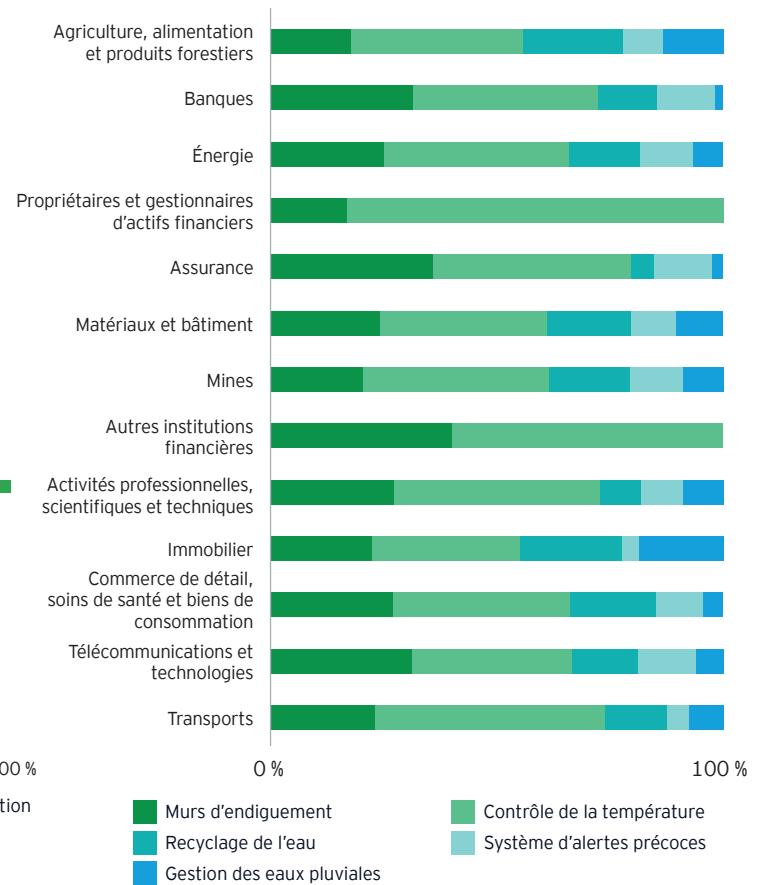
Mesures d'adaptation aux risques physiques

Pourcentage d'entreprises



Principales mesures d'adaptation (par secteur)

Pourcentage d'entreprises



Les entreprises procédant à une évaluation quantitative des risques sont 35 % plus susceptibles de présenter des mesures d'adaptation que celles procédant à une évaluation qualitative des risques. Les secteurs Mines et Matériaux et bâtiment sont les plus susceptibles de présenter des mesures d'adaptation aux risques physiques. En effet, leurs modèles économiques sont fortement exposés aux risques climatiques, tels que les dommages aux infrastructures causés par des phénomènes météorologiques extrêmes et les inondations résultant de la hausse du niveau de la mer.

Malgré l'incidence financière considérable des changements climatiques, seulement 31 % des entreprises sondées ont évalué l'incidence financière du coût de l'action et du coût à long terme de l'inaction liée aux risques climatiques, qu'il s'agisse de risques physiques ou de risques de transition.

Le coût de l'action et le coût de l'inaction

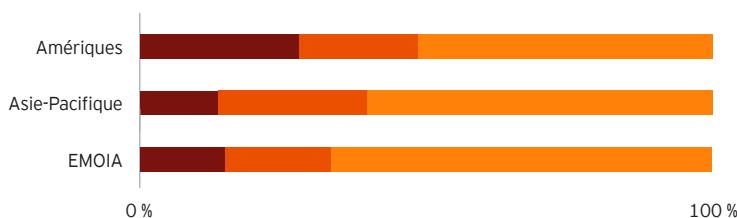
Les changements climatiques peuvent avoir d'importantes répercussions sur l'aspect financier d'une entreprise, à plusieurs niveaux. Parmi ces répercussions, mentionnons : des dommages matériels, la perturbation des activités à cause d'événements météorologiques extrêmes (risques physiques), des pénalités financières découlant de poursuites judiciaires, et des coûts de conformité associés aux modifications de politiques et de réglementation (risques de transition).

Environ un cinquième (19 %) des entreprises évaluent et communiquent le coût de l'inaction lié aux risques physiques à long terme, les coûts à long terme étant le coût de l'inaction le plus important. Environ 20 % également évaluent et communiquent le coût de l'inaction lié aux risques de transition à long terme.

On observe cependant des variations régionales. En effet, les entreprises des Amériques et celles de la région EMOIA sont les plus susceptibles de prévoir que la majorité des coûts de l'inaction seront à long terme, tandis que les entreprises de la région Asie-Pacifique estiment que les coûts importants de l'inaction seront à court terme. Cette variation pourrait s'expliquer par le fait que les entreprises de la région Asie-Pacifique considèrent les changements climatiques comme une menace beaucoup plus immédiate sur les plans opérationnel, commercial et de la réputation, que les entreprises des Amériques et de la région EMOIA.

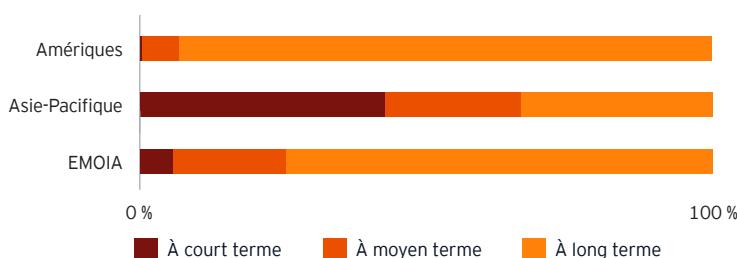
Coût moyen de l'inaction pour les risques physiques

Pourcentage du coût global de l'inaction



Coût moyen de l'inaction pour les risques de transition

Pourcentage du coût global de l'inaction



Les entreprises qui prévoient faire face à l'incidence financière liée aux changements climatiques au moyen de mesures d'atténuation et d'adaptation s'attendent à ce que le coût moyen de l'action corresponde à 8 % de leurs produits de l'exercice 2024, et, le coût moyen de l'inaction, à 15 %. Ce contraste met en évidence la valeur financière que les entreprises estiment pouvoir générer en prenant des mesures pour atténuer les risques climatiques.

Dans l'ensemble, le secteur Immobilier affiche le coût de l'action le plus élevé, prévoyant d'allouer l'équivalent de 96 % de ses produits de l'exercice 2024 à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, ce qui reflète l'exposition du secteur aux événements climatiques extrêmes et la nécessité de protéger les actifs contre des événements tels que les incendies, les inondations et les ouragans.

Le secteur Propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers affiche en moyenne le coût de l'inaction le plus élevé, soit 120 % de ses produits de l'exercice 2024. Ce constat est révélateur, car il souligne que les investisseurs comprennent le risque futur pesant sur la valeur des entreprises qui ne gèrent pas les changements climatiques. Les propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers détiennent généralement des placements dans un portefeuille d'entreprises, ce qui leur fait prendre conscience que plusieurs de leurs actifs pourraient être touchés financièrement par les risques climatiques dans l'avenir. Grâce à leur vision globale du coût de l'inaction sur les portefeuilles, ils mettent en évidence l'incidence financière probable des changements climatiques sur l'économie mondiale dans son ensemble.

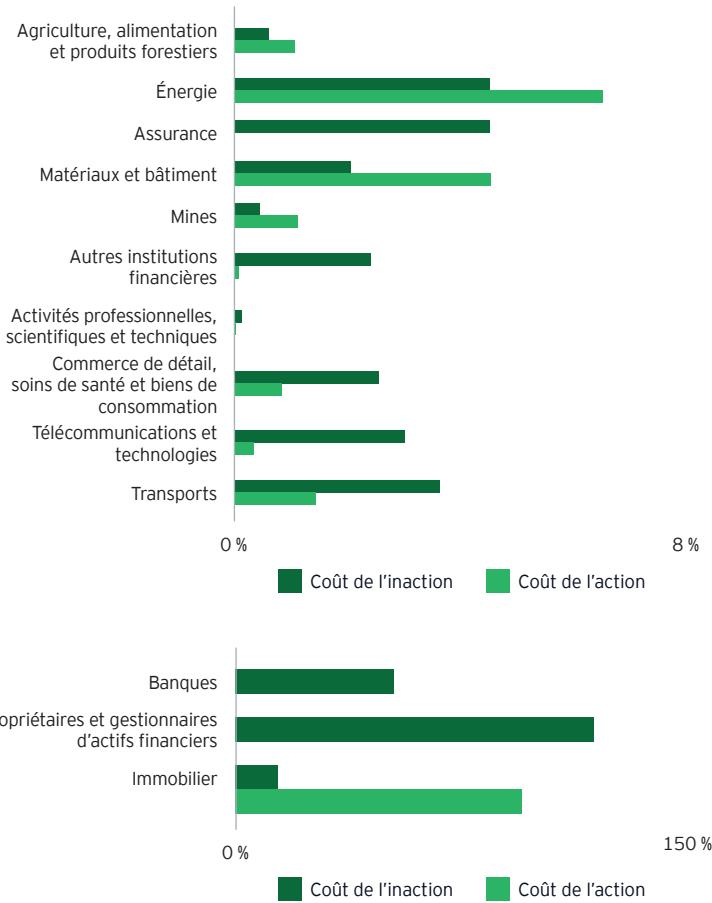
Le coût de l'action et de l'inaction : une explication

Dans le cadre de cette recherche, le coût de l'action est défini comme le coût prévu de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Le coût de l'inaction, quant à lui, correspond à l'incidence financière prévue pour l'entreprise découlant de n'importe quels risques climatiques à long terme. Pour les entreprises qui entrent dans le champ d'application de l'édition 2025 du Baromètre, et lorsque les entreprises ont communiqué ces coûts, les équipes d'EY calculent à la fois le coût de l'action et celui de l'inaction en utilisant les informations du CDP.

Les valeurs des coûts de l'action et de l'inaction ont été converties en dollars américains selon le taux de conversion en vigueur au 31 décembre 2024, puis divisées par les produits des entreprises pour l'exercice 2024, tirés de LSEG Data & Analytics.

Le coût de l'action et de l'inaction^{2, 3}

Pourcentage des produits de l'exercice 2024



Les secteurs Banques, Propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers et Immobilier ont été séparés du graphique principal en raison de leur nombre élevé et pour éviter de fausser les résultats.

Pleins feux sur les services financiers

Les banques sont les chefs de file en matière de présentation de l'information sur les objectifs de carboneutralité. Dans l'ensemble, 70 % des banques sondées ont déclaré avoir atteint leur objectif de carboneutralité, ce qui est plus élevé que la moyenne du sondage de 64 %. Cette solide performance témoigne de la nature très réglementée du secteur et l'étendue des obligations d'information que les banques doivent respecter, y compris l'obligation de fournir des informations détaillées sur leurs objectifs et leurs émissions de référence. L'alliance Net Zero Banking Alliance a joué un rôle essentiel de premier plan en encourageant les banques à établir des objectifs et à tenir compte des incidences des changements climatiques.

Bien que l'objectif global demeure aligné sur les cibles à long terme de l'Accord de Paris, de nombreuses banques publient leurs objectifs provisoires et y accordent une priorité stratégique. Les banques font face à des préoccupations et des réticences persistantes, notamment en ce qui a trait au risque de ne pas atteindre les objectifs ou de devoir les réviser, ce qui pourrait soulever certaines préoccupations, y compris à l'égard de l'écoblanchiment.

Plus de quatre banques sur cinq (81 %) sondées ont affirmé avoir recours à une surveillance par le conseil d'administration de la gestion des risques climatiques, ce qui confirme que les changements climatiques représentent le principal risque pour les modèles économiques des banques. Néanmoins, seulement 18 % d'entre elles ont signalé l'incidence financière potentielle liée aux risques climatiques. Ce faible pourcentage est probablement attribuable au décalage entre les calculs comptables, qui sont effectués sur une période à court terme, et la nature à long terme des risques climatiques, sans compter la complexité des méthodes utilisées pour calculer les pertes attendues. Des groupes de travail se consacrent à l'amélioration de ces méthodes de calcul, en vue de réaliser des progrès futurs.

La planification de la transition présente également des défis pour les banques, les assureurs et les gestionnaires d'actifs en raison de leur dépendance à la décarbonation de l'économie réelle et de la difficulté inhérente à modéliser les plans de décarbonation des secteurs dans lesquels ils investissent. En outre, les institutions financières sont aux prises avec d'autres défis, notamment le manque de données exactes et de lignes directrices claires pour certains secteurs, ainsi que l'incertitude quant à la vitesse à laquelle les nouvelles technologies sont adoptées pour soutenir la transition.



Shaun Carazzo, leader mondial d'EY, Services financiers, Services en changements climatiques et développement durable

5 Gouvernance

De nombreuses entreprises intensifient leurs efforts de décarbonation sans forcément attendre des cadres de gouvernance officiels ou des cibles d'émission clairement établies.

Cette approche proactive peut refléter une vision stratégique : la décarbonation des activités peut accroître la compétitivité et renforcer la résilience de l'entreprise dans un contexte climatique et réglementaire en rapide évolution. Cependant, sans un cadre de référence clair, ces efforts risquent de ne pas avoir d'incidence réelle. L'absence de solides structures de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'affectation des capitaux (laquelle est présentée par seulement 8 % des entreprises), l'établissement des objectifs (21 %) et le suivi des progrès (41 %), suscite des préoccupations quant à l'imputabilité à long terme.

Les conseils d'administration proposent une vision stratégique à long terme, permettant aux entreprises de développer leurs stratégies de décarbonation et de saisir les occasions de croissance liées au climat et au programme de développement durable dans son ensemble. Néanmoins, il n'est pas évident de savoir dans quelle mesure le conseil d'administration surveille certaines questions liées aux changements climatiques. Bien que 71 % des entreprises sondées indiquent que le conseil d'administration surveille les risques liés aux changements climatiques, et que 69 % font état de la surveillance de la stratégie climatique, un nombre moins élevé d'entre elles mentionne également le suivi des progrès par rapport aux objectifs (41 %), à l'établissement des objectifs (21 %) ou à l'affectation des capitaux (8 %).

La faible surveillance du conseil d'administration concernant l'affectation des capitaux pourrait être la raison pour laquelle seulement 43 % des entreprises du secteur Services non financiers allouent des fonds à leurs plans de transition. Un financement insuffisant représente un obstacle fréquent à la mise en œuvre d'un plan de transition opérationnel, ce qui souligne l'importance de la surveillance par le conseil d'administration pour faciliter une action climatique efficace.

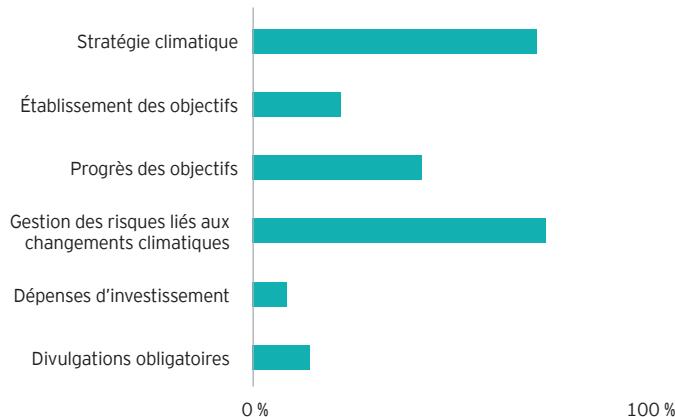
Il est possible, toutefois, que la note relativement faible attribuée à la surveillance de l'affectation des capitaux par le conseil d'administration soit due au fait que les entreprises ne font pas la distinction entre l'affectation des capitaux pour les projets climatiques et l'affectation des capitaux dans son ensemble. Si c'est le cas, les conseils d'administration seraient responsables de la surveillance de l'affectation des capitaux aux projets climatiques, étant donné qu'il incombe au conseil de veiller à ce que la direction alloue correctement les capitaux.

Les entreprises reconnaissent l'importance pour le conseil d'administration de se doter de connaissances en matière d'environnement, 77 % d'entre elles souhaitant compter au moins un membre ayant une expertise sur les enjeux environnementaux. Cependant, seulement 37 % des entreprises adoptent une approche structurée pour intégrer les critères environnementaux dans leur processus de nomination au conseil d'administration.

Dans l'ensemble, ces constatations soulignent la nécessité d'améliorer la gouvernance si les entreprises souhaitent intensifier leurs efforts face aux changements climatiques. Il se peut néanmoins que les conseils d'administration soient plus impliqués dans la stratégie climatique que ce que les entreprises laissent entendre actuellement. Les entreprises doivent donc impérativement améliorer la teneur des informations présentées dans ce domaine afin de démontrer qu'elles assument la responsabilité de leurs progrès.

Surveillance du conseil d'administration à l'égard de questions particulières

Pourcentage d'entreprises



Régimes incitatifs à l'intention des dirigeants

Les régimes incitatifs à l'intention des dirigeants sont essentiels à la réussite des stratégies climatiques, car ils permettent d'harmoniser les mesures prises par les dirigeants avec les objectifs de l'entreprise. L'étude démontre que les leaders en matière de climat reconnaissent ce lien, 82 % des entreprises sondées disposant d'un régime incitatif intégrant des mesures environnementales. Les conditions d'admissibilité aux régimes incitatifs à l'intention des dirigeants diffèrent d'une organisation à l'autre, les entreprises proposant généralement des incitatifs environnementaux à des membres du conseil d'administration ainsi qu'au PDG, au chef des finances, au chef de l'exploitation, mais aussi à d'autres membres clés du personnel, notamment ceux de la haute direction et les spécialistes en développement durable.

Bien qu'il soit encourageant de constater l'existence de ces régimes incitatifs, l'alignement sur les objectifs climatiques demeure en grande partie superficiel. Près des deux tiers (67 %) des entreprises sondées précisent le pourcentage des mesures incitatives liées à la performance environnementale. Parmi celles qui le font, près de la moitié (47 %) des entreprises n'associent que 0 % à 10 % de l'ensemble de leurs mesures incitatives aux enjeux environnementaux. Cela suggère une intégration restreinte des facteurs de développement durable dans les régimes de rémunération des dirigeants.

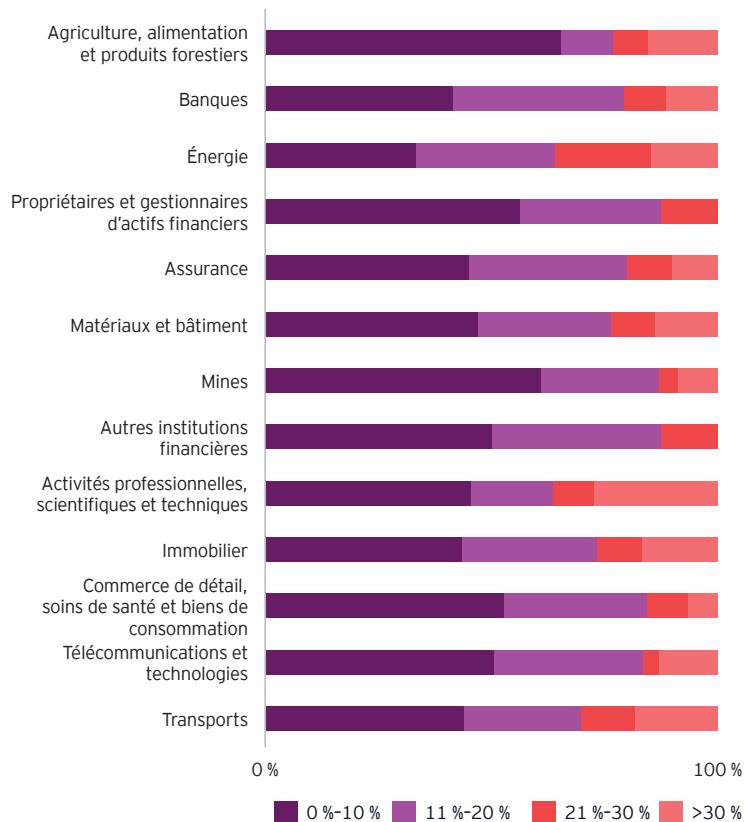
Actuellement, les entreprises ne disposent pas de modèles efficaces de régimes incitatifs liés au développement durable sur lesquels fonder leurs régimes de rémunération des dirigeants. Cela s'explique en grande partie par le décalage entre les objectifs fondés sur la science, qui tendent à être des objectifs à long terme, et les structures d'incitation, qui sont généralement axées sur le court terme. De plus, il peut être difficile de trouver des indicateurs externes pertinents auxquels lier les régimes incitatifs.

Parmi les entreprises ayant répondu au CDP, 46 % ont établi un lien entre la réduction en chiffres absous des émissions et les régimes incitatifs. L'harmonisation avec d'autres indicateurs climatiques reste faible, 24 % des entreprises associant les incitatifs à la performance en matière de carboneutralité et seulement 21 % les reliant à la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions²⁴.

Près de deux tiers (67 %) des entreprises sondées précisent le pourcentage des mesures incitatives liées à la performance environnementale. Parmi celles qui le font, près de la moitié (47 %) des entreprises n'associent que 0 % à 10 % de l'ensemble de leurs mesures incitatives aux enjeux environnementaux.

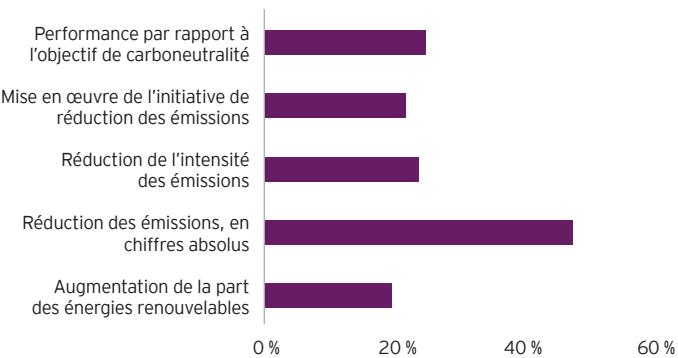
Pourcentage d'incitatifs liés à la gestion des enjeux environnementaux

Pourcentage d'entreprises



Types de mesures de la performance liées aux incitatifs

Pourcentage d'entreprises



²⁴ « La performance par rapport aux objectifs de carboneutralité » désigne un indicateur précis qui évalue les progrès réalisés vers les objectifs de carboneutralité définis par l'entreprise. À l'inverse, la « réduction des émissions, en chiffres absous » peut être mesurée par rapport à tout objectif, qu'il soit public ou interne, établi par l'entreprise. La « mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions » fait référence à la réalisation de projets de réduction des émissions, qui peut être évaluée selon le nombre de projets mis en œuvre avec succès, les dépenses engagées pour ces initiatives et d'autres facteurs pertinents.

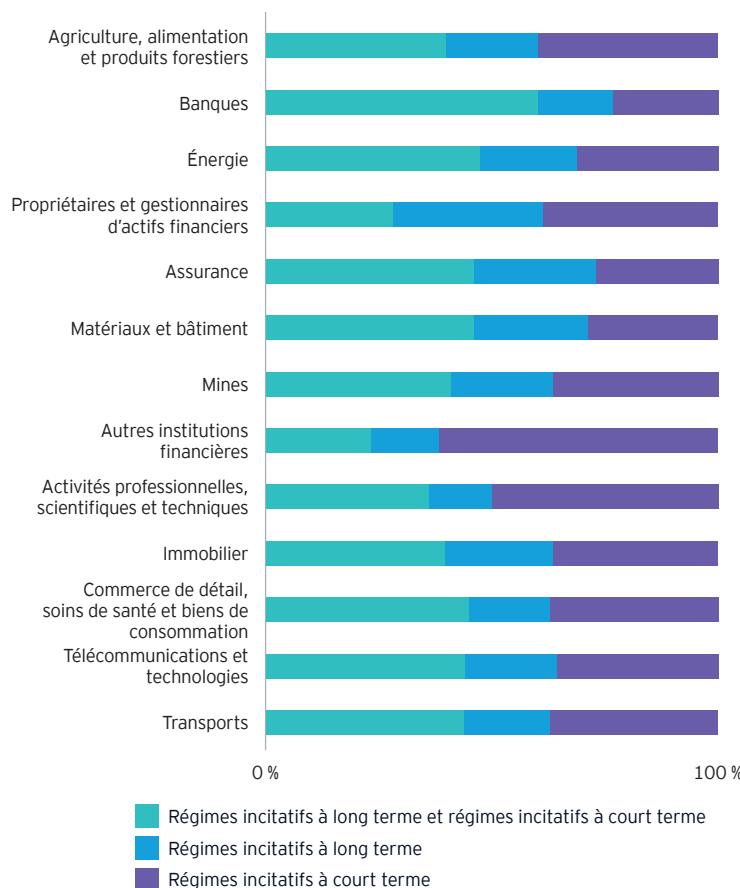
Incitatifs à long terme par rapport aux incitatifs à court terme

Les entreprises ayant des régimes incitatifs à long terme à l'intention des dirigeants²⁵ affichent une meilleure performance quant aux questions climatiques (comme la définition d'objectifs de carboneutralité) par rapport à celles qui utilisent des régimes incitatifs à court terme²⁶. Cela est probablement dû au fait que les régimes incitatifs à long terme incitent les dirigeants et les employés à se concentrer sur des objectifs de croissance durable et d'innovation à long terme plutôt que sur des profits à court terme. Par exemple, dans le cadre d'un régime incitatif à long terme, un dirigeant pourrait, selon son contrat, avoir droit à une prime fondée sur son rendement par rapport à des indicateurs de performance environnementale sur une période pluriannuelle.

Parmi les entreprises ayant des incitatifs à long terme, 72 % ont un objectif de carboneutralité, tandis que 59 % des entreprises n'ayant que des incitatifs à court terme ont établi un tel objectif.

Régimes incitatifs courants privilégiés par les entreprises

Pourcentage des entreprises ayant un régime incitatif

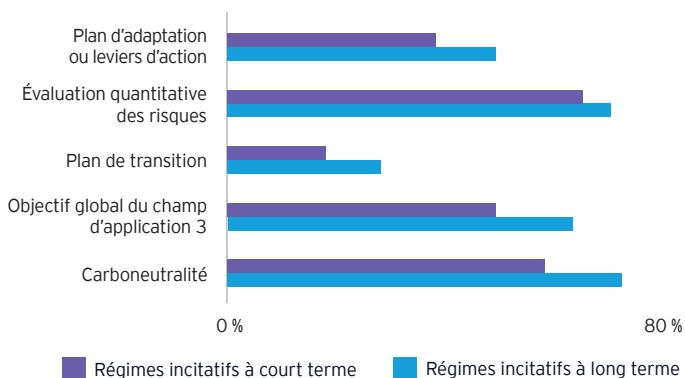


Cette tendance est également mise en lumière par l'analyse d'autres indicateurs climatiques, y compris les plans de transition, les mesures d'adaptation, les informations sur l'objectif global du champ d'application 3 et les évaluations quantitatives des risques liés aux changements climatiques.

Malgré la valeur avérée des régimes incitatifs à long terme, de nombreuses entreprises privilégièrent encore les régimes incitatifs à court terme. Plus du quart des entreprises sondées (28 %) ont un régime incitatif à court terme, tandis que seulement 17 % déclarent avoir un régime incitatif à long terme. Plus de la moitié des entreprises (36 %) utilisent à la fois des régimes incitatifs à long terme et des régimes incitatifs à court terme dans leurs structures d'incitation, afin d'obtenir un équilibre entre le rendement immédiat et la réalisation des objectifs stratégiques à long terme.

Pourcentage d'entreprises répondant aux mesures liées aux changements climatiques en fonction du type d'incitatif

Pourcentage d'entreprises



²⁵ Les régimes incitatifs à long terme se rapportent à une période de plus d'un an. Aux termes du CDP, les régimes incitatifs à long terme (RILT) ont pour but de récompenser et de maintenir en poste les membres du personnel qui jouent un rôle crucial pour l'atteinte des objectifs stratégiques à long terme de l'organisation. Les récompenses prévues par le RILT d'un membre du personnel sont généralement versées soit au cours d'une période, soit au bout d'un certain nombre d'années.

²⁶ Les régimes incitatifs à court terme (RICT) s'étendent sur une période d'un an. Aux termes du CDP, les RICT ont pour but de récompenser les membres du personnel pour leur apport individuel à l'atteinte des objectifs d'affaires à court terme et à l'amélioration de la performance organisationnelle au cours d'une année.

Pleins feux sur le gouvernement et le secteur public

Les gouvernements exercent une influence significative sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et ce, en déterminant la direction et la vitesse du changement grâce à des politiques, des investissements et des collaborations. Partout dans le monde, les gouvernements définissent des objectifs climatiques et introduisent des mesures législatives qui poussent les industries à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. La mise en place de mesures telles que la tarification du carbone, les normes d'énergie renouvelable et les référentiels d'information sur le développement durable favorise un environnement dans lequel les solutions à faibles émissions de carbone peuvent prospérer.

L'investissement public représente un autre levier important. En finançant la recherche et le développement, en soutenant les projets d'énergie propre et en offrant des incitatifs à l'efficacité énergétique, les gouvernements facilitent l'accès des entreprises et des communautés aux technologies durables. Ces mesures contribuent souvent à stimuler la croissance économique et à créer des emplois dans des secteurs émergents, tels que les énergies renouvelables et les véhicules électriques.

Également, la collaboration entre les secteurs public et privé est un aspect clé de nombreuses transitions réussies. Grâce aux partenariats public-privé, les gouvernements peuvent tirer parti de l'expertise et des ressources du secteur privé, ce qui accélère ainsi la réalisation d'infrastructures et de services durables. Les initiatives dans le secteur des énergies renouvelables en Australie et les projets de bâtiments écologiques à Singapour démontrent comment des objectifs communs et une confiance mutuelle peuvent soutenir le progrès.

À l'échelle internationale, les gouvernements s'engagent dans des accords climatiques et coordonnent leurs efforts pour faire face aux défis mondiaux. Leur participation à des initiatives telles que l'Accord de Paris contribue à l'alignement des politiques nationales et favorise une coopération élargie.

Les gouvernements jouent également un rôle en soutenant l'innovation et en veillant à ce que les politiques soient inclusives. En communiquant clairement, en offrant des cadres politiques stables et en mettant en place des mécanismes d'imputabilité, ils aident à renforcer la confiance et à encourager l'investissement continu dans des solutions à faibles émissions de carbone.

En somme, les gouvernements participent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et ce, à travers des politiques, des investissements, des partenariats et un leadership, permettant ainsi d'établir les conditions nécessaires pour assurer une croissance durable et de la résilience.



Alexis Gazzo, leader mondial d'EY, Gouvernement et infrastructure, Services en changements climatiques et développement durable

6

Appel à l'action

Les éléments d'information analysés dans le cadre du Baromètre de cette année montrent que les leaders en matière de climat établissent des cibles, surveillent la réduction des émissions et évaluent les risques liés aux changements climatiques. Néanmoins, il n'est pas certain que même ces entreprises visionnaires prennent les mesures ambitieuses nécessaires pour accélérer la décarbonation, transformer leurs modèles d'affaires et répondre aux menaces auxquelles elles font face.

Les principales mesures à prendre pour faciliter la réalisation des CDN de leur pays consistent pour les décideurs et les autorités de réglementation à instaurer un environnement propice aux affaires en vue d'accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et pour les entreprises, à aligner leurs stratégies, leurs activités et leur gouvernance sur un programme de création de valeur à long terme.

Mesures à prendre par les décideurs et les organismes de réglementation :

- 1. Donner l'exemple.** Les gouvernements devraient faire la promotion de l'imputabilité et de la transparence en matière de lutte contre les changements climatiques en établissant des mesures et des cibles et en communiquant les progrès réalisés à cet égard dans leurs rapports. Ils devraient également faire preuve de franchise quant aux possibilités et aux risques climatiques auxquels fait face leur économie nationale.
- 2. Imposer à toutes les grandes entreprises de présenter des plans de transition propres à leur secteur, y compris les informations sur les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation engagées pour la transition.**
La transparence à l'égard de la planification de la transition sera rehaussée si les entreprises savent que leurs pairs et leurs concurrents publient également des plans de transition qui contiennent des informations sensibles sur les risques auxquels ils font face et sur la somme qu'ils prévoient investir dans la transition. Idéalement les décideurs et les organismes de réglementation de différents pays devraient travailler à la création d'une norme universelle pour les plans de transition, afin de permettre aux entreprises de se comparer partout dans le monde.
- 3. Élaborer un cadre réglementaire clair et cohérent intégrant un juste équilibre entre mesures incitatives et sanctions afin de stimuler des actions ambitieuses.** Les entreprises peuvent être incitées à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques grâce à des subventions et des crédits d'impôt. Les entreprises qui ne prennent pas les mesures appropriées devraient être sanctionnées par des amendes ou par la perte d'accès au marché. Les institutions financières devraient être tenues d'allouer des capitaux aux entreprises qui s'engagent à effectuer la transition et de rendre le financement plus coûteux pour celles qui tardent à décarboner, voire qu'elles cessent de les financer.
- 4. Établir des règles d'exonération protégeant les entreprises contre toute responsabilité ou sanction en cas de non-respect de leurs cibles.** Une protection juridique peut inciter les entreprises à être plus transparentes dans la communication de leurs objectifs et de leurs progrès par rapport à ceux-ci.
- 5. Revoir les référentiels comptables en vue d'introduire de nouvelles normes qui exigent que les entreprises quantifient les répercussions potentielles des risques climatiques à long terme.** Les référentiels comptables actuels sont trop axés sur le court terme pour tenir compte pleinement des répercussions à long terme liées aux changements climatiques.
- 6. Utiliser, si possible, des entreprises publiques comme modèles pour la transition.** Ces entreprises pourraient montrer la voie en matière de planification de la transition, en adoptant des pratiques exemplaires dans certains domaines comme l'établissement de cibles, l'analyse des risques et l'adaptation aux changements climatiques, et la gouvernance. En donnant l'exemple à d'autres entreprises, elles peuvent faire bouger les choses et accélérer le changement.

Mesures à prendre par les entreprises :

- 1. Intégrer les objectifs liés aux changements climatiques dans la stratégie de l'entreprise.** Établir des objectifs difficiles, mais réalisables, et affecter les capitaux aux investissements essentiels qui permettront à l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Procéder à un examen minutieux de la façon dont l'entreprise peut se préparer en vue des évolutions scientifiques et des retombées de l'évolution du climat sur les modèles économiques.
- 2. Élaborer et communiquer un plan de transition réalisable.** Ce plan de transition devrait comprendre la gouvernance et la surveillance du plan, l'établissement et la communication des cibles de réduction des émissions, des cibles à long terme alignées sur celles de l'Accord de Paris, l'identification des leviers de décarbonation, les plans de transition vers des produits et services durables, la communication de la manière dont le plan sera financé, et la communication des hypothèses et des dépendances du plan. En publiant son plan de transition, une entreprise s'engage publiquement à atteindre ses cibles et accepte que ses parties prenantes se prononcent sur son imputabilité.
- 3. Présenter plusieurs scénarios dans le plan de transition.** Puisque personne ne peut prédire ce que l'avenir nous réserve, un plan de transition ne devrait pas être définitif. Il devrait explorer divers scénarios, y compris les risques et les possibilités qui y sont associés, ainsi que les conséquences financières possibles. De plus, il devrait expliquer la façon dont l'entreprise compte atténuer les divers risques qu'elle a identifiés dans le cadre des différents scénarios explorés.
- 4. Réduire, si possible, la dépendance aux crédits carbone et utiliser la TIC à bon escient.** Les crédits carbone devraient être utilisés conjointement avec les stratégies de réduction des émissions et ne devraient pas être considérés comme une solution de rechange à celles-ci. Si la TIC est établie de façon réaliste, elle permet aux entreprises de planifier l'avenir dans l'éventualité où elles ne seront plus capables financièrement d'exercer leurs activités à forte empreinte carbone.
- 5. Procéder à une évaluation quantitative des risques climatiques.** Une évaluation quantitative des risques climatiques peut aider une entreprise à comprendre comment elle est susceptible d'être touchée par les changements climatiques et à identifier les stratégies proactives d'adaptation et d'atténuation qui doivent être mises en œuvre. Cette évaluation peut être utilisée pour estimer tant le coût de l'action que de l'inaction sur le climat, et permettre à l'entreprise de quantifier l'incidence financière de tous les risques importants identifiés sur ses activités.

- 6. Établir des processus de gouvernance rigoureux en matière de stratégie liée aux changements climatiques.** Le conseil d'administration devrait surveiller de près l'établissement des objectifs, les progrès réalisés à cet égard et l'affectation des capitaux aux projets liés aux changements climatiques. Pour appuyer des normes élevées de gouvernance, il se pourrait que l'entreprise doive inviter un expert en matière de lutte contre les changements climatiques à siéger au conseil d'administration.
- 7. Lier les incitatifs à la création de valeur à long terme, et non seulement aux objectifs commerciaux et financiers à court terme.** Pour ce faire, l'entreprise doit adopter une vision globale et réfléchir à la façon dont elle crée actuellement de la valeur, et aux mesures à prendre pour continuer à créer de la valeur à long terme, compte tenu des défis économiques, environnementaux et sociaux d'envergure qui s'abattent sur la planète.
- 8. Collaborer avec l'ensemble de votre chaîne de valeur.** En tant que clients, les entreprises peuvent favoriser le changement grâce aux interactions avec leurs fournisseurs. Elles peuvent leur demander d'établir des objectifs de carboneutralité et d'élaborer des plans de transition, ce qui permettra de faire évoluer la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble.
- 9. Découvrir comment les outils d'intelligence artificielle (IA) peuvent appuyer la transition.** Les outils d'IA représentent autant une menace qu'un atout dans la lutte contre les changements climatiques. Ils consomment beaucoup d'énergie, ce qui pourrait accroître les émissions et nuire à la capacité des entreprises à atteindre leurs objectifs de carboneutralité. Toutefois, les outils d'IA pourraient également optimiser l'exploitation des sources d'énergie renouvelable, modéliser les scénarios relatifs aux changements climatiques futurs, planifier des itinéraires de transport à faibles émissions, et favoriser une gestion plus efficace des ressources dans des secteurs comme l'agriculture et la fabrication. Ainsi, les outils d'IA peuvent changer la donne pour les entreprises qui cherchent à favoriser la lutte contre les changements climatiques.

À propos de la recherche

Le Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques d'EY fournit une analyse annuelle des informations communiquées par les entreprises sur les risques climatiques, en vue de faire le suivi de leurs progrès réalisés à l'égard de ces objectifs. Cette évaluation permet non seulement aux entreprises, mais aussi aux parties prenantes externes de tous horizons (telles que les régulateurs nationaux, les institutions financières et les investisseurs), de comprendre l'état actuel de l'information liée aux changements climatiques et des plans de transition à l'échelle mondiale.

La première édition du Baromètre (qui s'appelait auparavant le Baromètre mondial sur les risques climatiques d'EY) a été publiée en décembre 2018. Depuis, il a analysé la mesure dans laquelle environ 1 400 entreprises à l'échelle mondiale présentent l'information liée aux changements climatiques conformément aux 11 piliers formulés par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ainsi que leur préparation et leur niveau d'adoption d'IFRS S2. Il a également évalué la mesure dans laquelle les risques et possibilités liés aux changements climatiques sont pris en compte dans les états financiers des entreprises. La dernière analyse de cette nature a été réalisée en 2024.

Cette année, l'analyse du Baromètre est une étude plus ciblée, axée sur 857 entreprises dans 50 pays, exerçant leurs activités dans 13 secteurs²⁷. Les équipes d'EY ont analysé les rapports de ces entreprises afin d'évaluer le niveau des mesures prises dans certains domaines clés, notamment la décarbonation, l'atténuation des risques, l'établissement de cibles et l'utilisation de crédits carbone. Par rapport aux éditions précédentes du Baromètre, la recherche de cette année propose une analyse plus approfondie des progrès des entreprises en matière d'action climatique, de planification de la transition et d'adaptation aux risques climatiques. Elle met également en lumière les progrès appréciables réalisés et les possibilités d'améliorations.

Les entreprises sélectionnées ont été choisies parmi la population d'entreprises analysées dans le cadre du Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques 2024 (le «Baromètre 2024»). Elles ont été identifiées comme faisant preuve de leadership en matière d'ambition climatique, de qualité de l'information fournie et de gestion des risques climatiques. Les entreprises qui avaient déjà fourni un plan de transition climatique dans le Baromètre 2024, ou qui s'apprétaient à le fournir, ont été privilégiées, reflétant un engagement stratégique en faveur de la décarbonation. Les entreprises ayant amorcé leur parcours de gestion des risques climatiques, soit celles ayant au moins entrepris une évaluation qualitative des risques, ont également été prises en compte. Les entreprises sélectionnées ont fait preuve d'une solide gouvernance en matière de risques climatiques, notamment grâce à une analyse de scénarios quantitative et à une note supérieure en matière d'incidence financière climatique²⁸.

Les conclusions de cette étude s'appuient essentiellement sur l'information publique fournie par ces entreprises. Elles sont établies selon l'hypothèse que les rapports organisationnels et les rapports selon le CDP de ces entreprises présentent l'ensemble des mesures et initiatives prises par ces dernières en 2023 ou en 2024. L'analyse de ces informations a été réalisée entre avril et juillet 2025.

En outre, huit entrevues de fond qualitatives ont été menées auprès de professionnels en la matière d'EY. Ces entrevues ont permis d'explorer les tendances dans les résultats et leurs répercussions sur les différents secteurs.

²⁷ Onze secteurs du GIFCC et deux autres secteurs (commerce de détail, soins de santé et biens de consommation; et télécommunications et technologies) ont été identifiés comme des secteurs à haut risque et ont été inclus dans la recherche.

²⁸ Les équipes d'EY ont élaboré une méthode selon laquelle chaque entreprise se voyait attribuer une note de zéro à cinq en fonction de la façon dont elle évalue l'incidence de ses risques climatiques. Une note de trois ou plus est considérée comme supérieure et a été l'un des critères de présélection des entreprises pour le Baromètre 2025.

Baromètre mondial de la lutte contre les changements climatiques 2025 - sélection des entreprises sondées

Secteur du GIFCC	Baromètre 2024 (nombre d'entreprises)	Entreprises présélectionnées pour le Baromètre 2025	% d'entreprises sélectionnées	Déclaration selon laquelle un plan de transition est prévu dans le Baromètre 2024	Communication prévue d'un plan de transition dans le Baromètre 2024	Analyse rigoureuse des risques climatiques
Agriculture, alimentation et produits forestiers	79	45	57 %	22	19	4
Banques	157	84	54 %	58	21	5
Énergie	181	110	61 %	77	21	12
Propriétaires et gestionnaires d'actifs financiers	92	27	29 %	15	10	2
Assurance	58	41	71 %	20	18	3
Matériaux et bâtiment	107	69	64 %	50	15	4
Mines	52	29	56 %	14	13	2
Autres institutions financières	21	15	71 %	6	8	1
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	26	14	54 %	10	3	1
Immobilier	79	40	51 %	32	7	1
Commerce de détail, soins de santé et biens de consommation	243	168	69 %	108	53	7
Télécommunications et technologies	191	131	69 %	97	31	3
Transports	125	83	66 %	60	18	5

Nous remercions tous ceux et celles qui nous ont fait part de leurs commentaires, notamment :

- Alexis Gazzo, leader mondial d'EY, Gouvernement et secteur public, Services en changements climatiques et développement durable
- Mohit Bhargava, leader mondial d'EY, Santé et sciences de la vie, Services en changements climatiques et développement durable
- Shaun Carazzo, leader mondial d'EY, Services financiers, Services en changements climatiques et développement durable
- Velislava Ivanova, Ph. D., chef du développement durable d'EY Amériques et leader mondiale d'EY, Stratégie et marchés, Services en changements climatiques et développement durable
- Eric Mugnier, associé et leader mondial d'EY, Produits de consommation, Services en changements climatiques et développement durable
- Anne Munaretto, leader mondiale d'EY, Transports, Services en changements climatiques et développement durable
- Bruno Sarda, leader mondial d'EY, Télécommunications et technologies, et leader d'EY Amériques, Services en changements climatiques et développement durable
- Ben Taylor, leader mondial d'EY, Énergie, Services en changements climatiques et développement durable

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société membre d'Ernst & Young Global Limited établie aux États-Unis qui fournit des services aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com/fr_ca.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

N° EYG : 008941-25Gbl
2504-12071-CS
Aucune date d'expiration.

Le présent document a été préparé à des fins d'information générale uniquement et l'information qu'il contient n'est pas censée constituer un conseil de comptabilité, conseil de fiscalité, conseil juridique ou autre conseil professionnel. Pour toute question précise, vous devez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr_ca/services/climate-change-sustainability-services